

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-C) -
Dépôt le 21/06/2024 - 77785 - 2009 B 04636 - 397 480 930 - BOUYGUES TELECOM

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Bouygues Télécom

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de
Commissariat aux comptes à directoire et
Conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre
784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Bouygues Télécom
Société anonyme
RCS : Paris 397 480 930

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Bouygues Télécom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bouygues Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes 2.1, 2.6.1 et 2.6.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus pour l'évaluation des actifs immobilisés et leur durée d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues ainsi que leur correcte application et nous avons vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.
- Les notes 2.1 et 2.9.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation des provisions. Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés, nous avons procédé à l'examen des approches mises en œuvre par votre groupe et vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- Les notes 2.1 et 2.11.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires « prestations de services ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités retenues ainsi que leur correcte application et nous avons vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en

place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

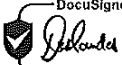
significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris-La Défense, le 3 avril 2024

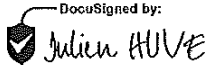
Les Commissaires aux comptes

Mazars

DocuSigned by:

BEE449CA3C0B4D7...

Jean-Marc Deslandes

Associé

DocuSigned by:

E01C7AE70C51456...

Julien Huvé

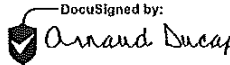
Associé

ERNST & YOUNG et Autres



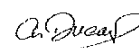
Nicolas Pfeuty

Associé

DocuSigned by:

0F4BA29F0A0741D...

Arnaud Ducap

Associé



Digitally signed by
ARNAUD DUCAP
Date: 2024.04.03
21:41:48 +02'00'

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2023



ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN)
ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL (COMPTE DE RESULTAT)
ETAT CONSOLIDE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES
ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
NOTES D'ANNEXE

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIERE - BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

ACTIF	Note Annexe	31/12/2023 net	31/12/2022 net
Immobilisations corporelles	3.2.1	5 557	5 222
Droits d'utilisation des actifs loués	3.2.2	1 318	1 125
Immobilisations incorporelles	3.2.3	2 047	2 142
Goodwill	3.2.4	764	753
Coentreprises et entités associées	3.2.5	989	950
Autres actifs financiers non courants	3.2.6	346	26
Impôts différés actifs			
ACTIF NON COURANT		11 021	10 218
Stocks	4.1	166	181
Avances et acomptes versés sur commandes	4.2	27	24
Clients et comptes rattachés	4.3	1 553	1 657
Actifs sur contrats clients	4.3	1 495	1 310
Actif d'impôt courants	4.3	20	15
Autres créances courantes	4.3	1 085	1 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	95	39
Instruments financiers - Couverture des dettes financières		20	32
Autres actifs financiers courants			
ACTIF COURANT		4 461	4 259
Actifs ou activités détenus en vue de la vente			
TOTAL ACTIF		15 482	14 477

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Note Annexe	31/12/2023 net	31/12/2022 net
Capital social	5.1	929	929
Primes et réserves		4 669	4 234
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé		457	485
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		6 055	5 648
Participations ne donnant pas le contrôle		1	
CAPITAUX PROPRES		6 056	5 648
Dettes financières non courantes	8	2 476	1 942
Obligations locatives non courantes	10	1 153	997
Provisions non courantes	6.1	327	311
Impôts différés passifs	7	243	213
PASSIF NON COURANT		4 199	3 463
Dettes financières courantes	8	258	432
Obligations locatives courantes	10	208	170
Passifs d'impôt courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 915	2 001
Passifs sur contrats clients	11	1 431	1 282
Provisions courantes	6.2	1	
Autres passifs courants	11	1 407	1 481
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	4.5		
Instruments financiers - Couverture des dettes financières		6	
Autres passifs financiers courants		1	
PASSIF COURANT		5 227	5 366
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		15 482	14 477
ENDETTEMENT FINANCIER NET (PASSIF)	9	(2 625)	(2 303)

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en millions d'euros)

	Note Annexe	Exercice	
		2023	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	12	7 727	7 532
Autres produits de l'activité			1
Achats consommés		(748)	(809)
Charges de personnel		(797)	(746)
Charges externes		(3 569)	(3 601)
Impôts et taxes		(185)	(183)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(1 209)	(1 122)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(191)	(168)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées		(35)	(25)
Variation des stocks de production et de promotion immobilière			
Autres produits d'exploitation (1)		120	216
Autres charges d'exploitation		(344)	(430)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	13	769	665
Autres produits opérationnels		86	93
Autres charges opérationnelles		(64)	(23)
RESULTAT OPERATIONNEL	13	791	735
Produits financiers		13	
Charges financières		(93)	(18)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	14.1	(80)	(18)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(31)	(27)
Autres produits financiers	14.2	4	8
Autres charges financières	14.2	(29)	(29)
Impôt	15	(155)	(145)
Quote-part du résultat net des entités associées		(43)	(39)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		457	485
Résultat net des activités abandonnées			
RESULTAT NET		457	485
RESULTAT NET PART DU GROUPE		457	485
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)		7,50	7,95
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION (en euros)		7,50	7,95

(1) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées

13

12

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES (en millions d'euros)

	Exercice	
	2023	2022
RESULTAT NET	457	485
Eléments non recyclables en résultat net		
Écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	2	19
Réévaluation des placements en instruments de capitaux propres		
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	(1)	(5)
Quote-part des produits et charges non recyclables des coentreprises et entités associées		
Eléments recyclables en résultat net		
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs de couverture	(20)	32
Impôts sur éléments recyclables en résultat net	5	(8)
Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées	(36)	94
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(50)	132
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISES	407	617
<i>Dont part du groupe</i>	<i>407</i>	<i>617</i>
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (en millions d'euros)

	Capital et Prime d'émission	Report à nouveau	Réserves et à Résultat consolidés	Opérations affectées directe- ment en capitaux propres	Total Groupe	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	2 942	1 634	775	(14)	5 337		5 337
Mouvements exercice 2022							
Résultat net			485		485		485
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				132	132		132
Résultat net et produits et charges comptabilisés (a)			485	132	617		617
Opérations nettes sur capital et réserves		375	(375)				
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle							
Distribution		(300)			(300)		(300)
Paielements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)							
			(6)		(6)		(6)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	2 942	1 709	879	118	5 648		5 648
Mouvements exercice 2023							
Résultat net			457		457		457
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(50)	(50)		(50)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (a)			457	(50)	407		407
Opérations nettes sur capital et réserves		442	(442)				
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans perte de contrôle							
Distribution							
Paielements fondés sur des actions							
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)							
						1	1
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	2 942	2 151	894	68	6 055	1	6 056

(a) voir état des produits et charges comptabilisés

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	Note Annexe	Exercice	
		2023	2022
I - Flux de trésorerie des activités poursuivies			
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net des activités poursuivies		457	485
Retraitements :			
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		43	39
Dividendes des sociétés non consolidées			
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes		1 221	1 199
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		167	145
Plus et moins values de cessions d'actifs		(25)	(58)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines		155	145
Impôts décaissés		(124)	(109)
Charges calculées diverses		(52)	(104)
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locales et après impôts décaissés		1 842	1 743
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locales		111	45
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris dépréciations et provisions courantes) (1)		(110)	(179)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ			
		1 843	1 609
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	(1 475)	(1 681)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	47	138
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		(53)	(130)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés		(5)	(8)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés		5	2
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Incidence des variations de périmètre			
Prix d'acquisition des activités consolidées		35	37
Prix de cession des activités consolidées			
Dettes nettes sur activités consolidées		(98)	(96)
Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)		5	
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts, dividendes reçus des sociétés non consolidées)		(320)	2
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 859)	(1 736)
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		(109)	(21)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			(300)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle			
Variation des dettes financières courantes et non courantes		9	457
Remboursement des obligations locales		(165)	(153)
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locales		(111)	(45)
Autres flux liés aux opérations de financement			
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		72	(120)
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVISES			
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)		9	56
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE		9	286
Flux nets		9	56
Flux non monétaires			(247)
TRESORERIE NETTE DE CLÔTURE		9	39
II - Flux de trésorerie des activités abandonnées			
Trésorerie nette à l'ouverture			
Flux nets			
Trésorerie nette de clôture			

(1) définition de la variation du BFR lié à l'activité : actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locales courantes et hors instruments financiers sur couverture de dettes

SOMMAIRE

NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS	9
NOTE 2	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE.....	11
NOTE 3	ACTIF NON COURANT	25
NOTE 4	ACTIF COURANT	33
NOTE 5	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	37
NOTE 6	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES.....	39
NOTE 7	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFERE.....	39
NOTE 8	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES	41
NOTE 9	PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET	45
NOTE 10	OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES	46
NOTE 11	PASSIF COURANT	47
NOTE 12	CHIFFRE D'AFFAIRES	48
NOTE 13	RESULTAT OPERATIONNEL	50
NOTE 14	COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	51
NOTE 15	IMPOTS	52
NOTE 16	RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	53
NOTE 17	INSTRUMENTS FINANCIERS	53
NOTE 18	ENGAGEMENTS HORS BILAN	55
NOTE 19	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	58
NOTE 20	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	61
NOTE 21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRÉSORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	63
NOTE 22	DIFFÉRENDS ET LITIGES	64
NOTE 23	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	66
NOTE 24	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	67

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2023

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2023 sont présentées ci-après :

- En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que des offres anciennes de Bouygues Telecom associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à payer à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros de dommages et intérêts et a indiqué que l'exécution provisoire du jugement est de droit, ce qui selon Bouygues Telecom est inexact s'agissant d'une procédure introduite avant le 1^{er} janvier 2020. Free Mobile a pris la décision de procéder à l'exécution forcée de la condamnation. En conséquence, le 16 mai 2023 Bouygues Telecom a versé à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros majorée notamment des intérêts légaux, soit 310 millions d'euros financés par endettement. Bouygues Telecom conteste le jugement du tribunal de commerce de Paris ainsi que son exécution provisoire et a fait appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Paris. Cette somme a été classée dans le bilan du 31 décembre 2023 en « Autres actifs financiers non courants ». Le décaissement est présenté en « Autres flux liés aux opérations d'investissement » dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie. Free Mobile a également interjeté appel de ce jugement et a porté sa demande à 742 millions d'euros à titre de dommages-intérêts.
- Réforme des retraites de France : Le 15 avril 2023, la réforme des retraites portant sur le report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite en France a été publiée au Journal Officiel. L'impact de cette modification de régime estimé est de 6 millions d'euros et a été appréhendé au 2^{ème} trimestre 2023 en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat consolidé (cf. note 13 de l'annexe).
- Le 27 décembre 2023, Bouygues Telecom a signé avec Statkraft, un contrat d'approvisionnement en électricité verte grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques en France. A compter du 1^{er} avril 2025, et pour 10 ans, Statkraft livrera à Bouygues Telecom 35 GWh par an, ce qui représente environ 5% de sa consommation annuelle.

Le Groupe a analysé les caractéristiques de ce PPA (Power Purchase Agreement) et a conclu au caractère déconsolidant des clauses du contrat, ainsi qu'au caractère dit « d'usage propre » (« own-use », IFRS 9.2.4 à 2.7) des quantités acquises d'électricité verte. Les volumes et la durée sur lesquels le Groupe est fermement engagé sont mentionnés dans les engagements hors bilan.

1.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2022

- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom et Cellnex ont signé un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 1 350 nouveaux sites Mobile à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Cellnex, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom disposera d'une option d'achat des titres de Cellnex exerçable entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2045, 2050 et 2055, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom, Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) et Phoenix France Infrastructures ont signé un accord pour la création d'une société destinée à acquérir 2 000 sites Mobile en Zone Très Dense et d'en déployer jusqu'à 400 supplémentaires. Cette société, filiale directe de Phoenix France Infrastructures, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom disposera d'une option d'achat de titres de Phoenix France Infrastructures exerçable

entre le 15 janvier et le 15 juillet 2038, puis tous les 2 ans jusqu'en 2051, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de ces deux sociétés.

- Le 6 avril 2022, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont conclu un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses (AMII) et peu denses (AMEL/RIP) auprès des différents opérateurs d'immeuble, soit environ 21 millions de prises. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, SDFAST (Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires) et Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. SDFAST a principalement pour objet d'acquérir des droits d'accès de long-terme auprès des Opérateurs d'Immeuble, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux cotés des principaux opérateurs français. Environ deux milliards d'euros seront ainsi investis dans les cinq prochaines années.

Lors de la création de la SDFAST, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente-cinq ans uniquement auprès de la SDFAST pour les prises FTTH à un tarif fixé à l'avance et les contrats d'approvisionnement permettant à la SDFAST d'acheter auprès des Opérateurs d'Immeubles des prises FTTH. La SDFAST a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération a valorisé au 6 avril 2022 la quote-part de 49 % détenue par Bouygues Telecom dans la SDFAST à 585 millions d'euros dont 535 millions au titre des deux contrats apportés qui seront reconnus en résultat opérationnel courant sur la durée du contrat et 50 millions au titre de l'augmentation de capital qui sera réalisée par Bouygues Telecom.

Au 31 décembre 2022, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDFAST était valorisée à 603 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 31 juillet et le 31 décembre de 2031 à 2033, puis tous les 5 ans de 2036 à 2056.

- Au cours de l'exercice 2022, Bouygues Telecom a cédé à Towerlink le bâti et les infrastructures passives de 4 sites MSC (data centers) pour 102 millions d'euros. Une plus-value de 52 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » au 31 décembre 2022.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2023

- Bouygues Telecom ne prévoit pas d'exercer en 2024 l'option d'achat, dont la période d'exercice s'ouvre le 15 mars 2024, qui lui permettrait de détenir 51% de la co-entreprise SDAIF détenue avec Vauban Infrastructure Partners (cf. note 3.2.5.2 de l'annexe).

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Principes de préparation des états financiers

Bouygues Telecom a un seul secteur d'activité et un seul secteur géographique.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont établis en millions d'euros et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, le groupe Bouygues Telecom a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2022 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables en 2022.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2023
 - **Amendements à IAS 12**
Le 7 mai 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 relatif à la comptabilisation initiale d'impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus de la même transaction. Ces modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois un actif et un passif, comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 11 août 2022. L'analyse des impacts a été finalisée, ceux-ci étant non significatifs pour le Groupe, aucun retraitement sur les capitaux propres d'ouverture n'a été effectué.
 - **IFRS 17 - Contrats d'assurance**
Le 18 mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme traitant les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance, appelée à remplacer la norme IFRS 4.
La nouvelle norme a été adoptée par l'Union européenne le 8 septembre 2022. Les impacts de cette nouvelle norme sont non significatifs pour le Groupe.
 - **Amendement à IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables**
Le 1er août 2019, l'IASB a publié un amendement à IAS 1 relatif aux informations sur les méthodes comptables significatives à fournir par les entités plutôt que sur les principales méthodes comptables.
Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 2 mars 2022. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.
 - **Amendement à IAS 8 - Définition des estimations comptables**
Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 8 clarifiant la définition des estimations comptables sans en modifier le concept.
Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 2 mars 2022. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et amendements IFRS applicables en 2024 mentionnées ci-après.

- Normes IFRS et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024
 - **Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants**
L'IASB a publié des amendements à IAS 1 entre janvier 2020 et octobre 2022 relatifs au classement des passifs courants ou non courants pour des passifs assortis de clauses de covenants et dettes convertibles.
 - **Amendement à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement fournisseurs**

Le 25 mai 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 7 et IFRS 7 relatif aux informations à fournir dans les états financiers sur les effets d'accords de financement de fournisseurs, tels que les accords d'affacturage inversé, sur la situation financière, les flux de trésorerie d'une entité et sur son exposition au risque de liquidité.

Une étude des impacts de l'application de ces amendements de normes est en cours. A ce stade de l'analyse, les impacts sur le Groupe apparaissent non significatifs.

- Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations (cf. note 3.2.4 de l'annexe), de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.), des accords pour déterminer s'ils contiennent des contrats de location, des éléments retenus pour retraiter les contrats de location (durées et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.6.2 et 2.8.2 de l'annexe).

Le Groupe a fait usage de jugements pour appliquer les normes IFRS à certaines opérations portant notamment sur la qualification du niveau de contrôle exercé sur certaines entités (par exemple, dans le cadre des contrats de mutualisation de réseaux ou équipements entre opérateurs), sur l'identification de contrats de location (en particulier s'agissant du caractère substantif des droits de substitution) (cf. note 2.6.2 de l'annexe), sur l'analyse des compléments de prix lors de regroupements d'entreprises et sur l'identification des obligations de performances distinctes pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Enfin, le Groupe a fait usage de jugements sur les programmes d'affacturage inversé dans lesquels les dettes fournisseurs sont cédées à des établissements financiers. Après analyse, ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs, leurs caractéristiques n'étant pas substantiellement modifiées (cf. note 8.7 de l'annexe).

En cas d'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, le Groupe retient des méthodes comptables qui permettent d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ; et
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Lors de la préparation des états financiers, le Groupe a analysé les impacts potentiels du changement climatique. Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les durées de vie et les valeurs résiduelles et recouvrables des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les goodwill ou les droits d'utilisation.

- Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.2 Méthodes de consolidation

2.2.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Telecom exerce le contrôle sont consolidées.

2.2.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont consolidés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de la société.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Regroupements d'entreprise

Depuis le 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3 révisée.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "goodwill complet") ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "goodwill partiel").

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquire, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs corporels et incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant.

Les goodwill négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat opérationnel courant, lorsqu'ils sont significatifs.

2.4 Méthode de conversion des éléments en devises

2.4.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.4.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.5 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,

- des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2023, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés au taux adopté, soit 25,83 % pour 2023 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

2.6 Actif non courant

2.6.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

2.6.1.1 Principales durées d'utilisation retenues

Nature des composants	Mode d'amortissement	Durée
Fibre optique	Linéaire	15 à 25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Equipements de transmission et autres équipements de réseau	Linéaire	2 à 10 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 à 7 ans
Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations et mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en « Autres produits et charges d'exploitation », sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les durées d'amortissement sont revues annuellement et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

2.6.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Les droits d'utilisation sont principalement relatifs aux familles d'actifs suivants :

- Immobilier : ces contrats portent sur des baux commerciaux dédiés aux points de vente et sur la location de bureaux. Les contrats de location d'immobilier conclus en France sont essentiellement sur des durées longues (« baux 3/6/9 »).
- Sites radios : pour ses activités mobiles, le Groupe loue des terrains pour l'installation de ses antennes. Le Groupe est également engagé dans des contrats avec des « Towercos » (sociétés exploitant des pylônes de télécommunications), dont certains sont soumis à IFRS 16.
Lorsque nos partenaires « Towercos » bénéficient d'un droit de substitution substantiel, qui conduit à conclure à l'absence d'actif identifié, nous les avons exclus du champ IFRS 16.
- Réseau fixe : correspond essentiellement à des contrats de location de liens de fibre optique. En cas de mise à disposition d'une capacité de fibre, dont la portion ne représente pas la quasi-totalité de l'actif, le contrat est traité comme une prestation de service en dehors du champ d'IFRS 16.
- Enfin, le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS 16, c'est-à-dire les contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur à neuf. La charge de loyer de ces contrats de location pour lesquels l'une de ces deux exemptions s'applique est comptabilisée dans les "charges externes" au compte de résultat (cf. note 13 de l'annexe).

Dans la majorité des cas, la durée exécutoire retenue correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer. Pour les contrats de sites radios soumis à IFRS 16, la durée exécutoire retenue est la durée la plus longue entre la période contractuelle non résiliable et 17 ans, soit la durée d'amortissement moyenne des agencements inamovibles, ce qui correspond à l'infrastructure passive d'un site : dalle de béton, mât, ...

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

Lorsque le Groupe réalise une opération de cession-bail, correspondant à la vente au sens de la norme IFRS 15 d'un bien à un tiers pour le reprendre en location en tant que preneur, le droit d'utilisation est calculé selon la proportion de la valeur nette comptable antérieure du bien transféré, et représente le droit d'utilisation que le Groupe conserve. Cette proportion est basée sur le rapport des obligations locatives ramenées sur le prix de vente du bien. De même le résultat de cession n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur.

2.6.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- les frais de développement qui sont activés lorsqu'ils génèrent des avantages économiques futurs et sont évaluables de façon fiable ;
- les concessions, brevets et droits assimilés.

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Les immobilisations incorporelles incluent notamment :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée	
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans	a
Activité FAI-IRU et Front Fees (droits d'usage irrévocables)	Linéaire	25 ans	
Logiciels, développements informatiques et bureautiques	Linéaire	3 à 8 ans	
Autorisation d'utilisation de fréquences 2,6 GHz, 800 MHz, 700 MHz	Linéaire	20 ans	b
Autorisation d'utilisation de fréquences 3,5 GHz	Linéaire	15 ans	c
Autorisation d'utilisation de fréquences 900 MHz, 1,8 GHz et 2,1 GHz	Linéaire	10 ans	d

(a) licence UMTS attribuée en 2002 pour une durée de 20 ans : amortissement depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005. La redevance comporte une part fixe de 619 millions d'euros (qui a été inscrite en immobilisation incorporelle dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002) et une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS (novembre 2007).

(b) Les licences acquises en 2011 – fréquence 2,6 GHz – et 2012 – fréquence 800 MHz – (respectivement pour 228 et 683 millions d'euros) ont été attribuées pour une durée de vingt ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1er octobre 2013, respectivement sur 18 et 18,3 ans. La mise en service des fréquences 700 MHz se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population.

(c) Les licences acquises en 2020 – fréquence 3,5 GHz (5G) - pour 602 millions d'euros ont été attribuées pour une durée de quinze ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1er décembre 2020 sur 15 ans.

(d) Lors du New Deal Mobile signé en 2018 avec l'ARCEP et le gouvernement français, Bouygues Telecom a obtenu le renouvellement des autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2 100 MHz pour une durée de 10 ans à compter de leur échéance, soit 2024 pour les bandes 900MHz et 1 800MHz et 2022 pour la bande 2 100MHz. La doctrine ARCEP a par ailleurs confirmé en juillet 2022 que les montants des redevances seront fixes.

Le 11 décembre 2022 a ainsi eu lieu le renouvellement du droit d'utilisation de la bande 2 100MHz pour une période de 10 ans, en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle fixe sur la période. La somme actualisée des redevances annuelles futures a été comptabilisée dans les immobilisations incorporelles (pour 70 M€ et avec en contrepartie une dette sur immobilisation), et est amortie chaque année.

Au regard de la communication de l'ARCEP de juillet 2022 et pour harmoniser le traitement comptable de toutes les fréquences, Bouygues Telecom a comptabilisé les redevances annuelles fixes futures des bandes de fréquence 900MHz et 1800MHz pour

les années 2022 à 2024 en immobilisations incorporelles (pour 63 M€). Ce traitement est conforme avec les pratiques de place observées. Pour rappel, ces bandes de fréquences avaient été comptabilisées, lors de leur attribution en 2009, en charges d'exploitation, le montant de leur redevance annuelle étant susceptible d'évoluer en prévision de l'arrivée potentielle d'un 4ème opérateur.

Pour rappel, l'ensemble des bandes de fréquence est neutre technologiquement et peut donc être utilisé indépendamment pour la 2G/3G/4G/5G.

2.6.4 Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les coentreprises et entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

2.6.5 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

2.7 Actif courant

2.7.1 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

2.7.2 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale compte tenu des échéances courtes, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

Lors de la vente d'un abonnement et d'un terminal subventionné (soit deux obligations de performance), la subvention est comptabilisée en créances clients et étalée sur la durée de vie moyenne du contrat (cf. note 2.11.1 de l'annexe).

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 (principalement lorsque les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution sont transférés en substance à un tiers) a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes. En l'absence de transfert, une dette financière est comptabilisée. Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.7.3 Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients (cf. note 4.4 de l'annexe) comprennent :

- les coûts d'obtention des contrats clients, qui représentent les coûts de commercialisation, engendrés pour l'acquisition d'un nouveau contrat, activables au regard de la norme IFRS 15. Ils correspondent aux coûts marginaux que l'entreprise n'aurait pas encourus si le contrat n'avait pas été signé. Il s'agit essentiellement de la part variable de la rémunération des distributeurs versée pour l'acquisition de nouveaux clients. L'étalement se fait sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les coûts d'exécution des contrats clients, qui correspondent aux coûts de raccordement activables au regard de la norme IFRS 15 et étalés sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les actifs représentant le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement et dont la facturation est subordonnée à la fourniture d'autres biens et services et/ou à la réalisation de jalons ou d'étapes définies au contrat.

2.7.4 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.8 Instruments financiers

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur dans laquelle la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ; ou
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie dans laquelle la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Comme requis par la norme IFRS 9, il est tenu compte, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers dérivés, du risque de crédit pour les instruments dérivés actifs et du risque de crédit propre pour les instruments dérivés passifs. Ces composantes n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

2.9 Passif non courant

2.9.1 Dettes financières non courantes

À l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur (intégrant une composante de risque de contrepartie qui est non significative), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif selon la méthode du TIE.

En référentiel IFRS, l'ensemble des risques inhérents aux créances cédées dans le cadre de l'opération de titrisation continue d'être supporté par Bouygues Télécom. En conséquence, l'opération de titrisation, initiée en 2010, ne permet pas la

décomptabilisation des créances cédées. Le montant de trésorerie reçu s'analyse comme un financement et a donc été comptabilisé en dette financière.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.9.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

2.9.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions relatives aux risques fiscaux (à l'exception de ceux portant sur l'impôt sur les sociétés qui sont comptabilisés en dettes fiscales), amendes de l'Autorité de la concurrence ;
- les provisions pour frais de remise en état des sites et coûts de démantèlement.
- Les coûts encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision ;

- les provisions pour avantages du personnel, qui comprennent :
 - les provisions pour médailles du travail,
 - les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- ✓ du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- ✓ du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,
- ✓ des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- ✓ d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- ✓ d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- ✓ d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie,

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles au titre des indemnités de fin de carrière, alors que celle relative aux médailles du travail est enregistrée en résultat.

2.10 Passif courant

2.10.1 Provisions courantes

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation.

2.10.2 Fournisseurs et autres créiteurs courants

En raison de leur caractère à court terme, ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale dans les comptes consolidés dans la mesure où elles constituent une estimation raisonnable de leur valeur de marché.

Le Groupe est engagé dans des programmes d'affacturage inversé dans lesquels les dettes fournisseurs sont cédées à des établissements financiers. Ces programmes peuvent permettre (i) aux fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances en contrepartie le cas échéant d'un escompte, et/ou (ii) de négocier un allongement du délai de paiement convenu initialement avec le fournisseur. Les dettes couvertes par ces programmes sont comptabilisées en « Fournisseurs et comptes rattachés ».

Le tableau des flux de trésorerie n'est pas impacté par ces programmes.

Le paiement est présenté en « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » à l'extinction des dettes fournisseurs.

2.10.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat.

2.11 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013, n° 2012-01 et 2012-02 du 21 décembre 2012 pour la présentation du compte de résultat.

2.11.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites ;
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Comme décrit ci-après, certains contrats sont séparés en deux obligations de performance.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services sans ventes de terminaux, de ventes de terminaux nus et accessoires et de prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés.

◦ PRESTATIONS DE SERVICES SANS VENTES DE TERMINAUX

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie « terme à échoir », soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffres d'affaires prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Pour les offres de contenu comme les services SMS+, les numéros spéciaux et certaines offres TV, le Groupe agit comme agent, c'est-à-dire comme un intermédiaire en vue de la fourniture de services par un tiers au client final, et non comme principal. Dans ce cas, seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

◦ VENTES DE TERMINAUX NUS ET ACCESSOIRES

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client. Les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

◦ PRESTATIONS DE SERVICES AVEC VENTES DE TERMINAUX SUBVENTIONNÉS

Lorsque la vente d'un terminal est accompagnée de la souscription d'un forfait, la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance client au bilan pour le montant de la subvention (différence entre le prix payé par le client lors de la souscription et le coût d'achat du terminal). Cet actif sera repris sur la durée de vie moyenne du contrat.

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.11.2 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2.12 État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et les recommandations ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte). Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.13 Autres indicateurs financiers

Les indicateurs Résultat opérationnel courant des activités, EBITDA après Loyer, Endettement/Excédent financier net et Cash-flow libre, non définis par les normes IFRS, fournissent des informations supplémentaires qui sont pertinentes pour les actionnaires dans leur analyse de la performance et de la position financière du Groupe.

2.13.1 Résultat opérationnel courant des activités

Le Résultat opérationnel courant des activités (ROCA) correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions.

2.13.2 EBITDA après Loyer

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives, corrigé des dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et autres dépréciations ainsi que des effets liés aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots conservés.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent essentiellement :

- les reprises de provisions et dépréciation non utilisées;
- les résultats de cessions sur immobilisations.

2.13.3 Endettement/Excédent financier net

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.13.4 Cash-flow libre

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.13.5 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans l'état des flux de trésorerie résulte de la variation :

- des stocks et encours ;
- des avances et acomptes versés ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- des actifs sur contrats clients ;
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- des passifs sur contrats clients ;
- des provisions courantes ;
- des autres éléments d'actif et de passif courants (hors variation des impôts sur les sociétés, de la trésorerie nette et dettes financières courantes, des instruments de couverture, des obligations locatives courantes et hors variation des créances et dettes sur immobilisations).

Note 3	Actif non courant
---------------	--------------------------

3.1 SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS NETS DE L'EXERCICE (exploitation et financier)

	2023	2022
Immobilisations corporelles	1 307	1 404
Immobilisations incorporelles	168	277
Investissements opérationnels	1 475	1 681
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	(35)	(37)
Investissements bruts	1 440	1 644
Cessions d'actifs	(47)	(138)
Investissements nets	1 393	1 506

3.2 ACTIF NON COURANT : ANALYSE DES VARIATIONS NETTES DE L'EXERCICE

3.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
BRUT					
31/12/2021	25	9 217	1 764	394	11 400
Flux 2022					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre					
Investissements de l'exercice	1	887	246	270	1 404
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(3)	125	(120)	(144)	(142)
31/12/2022	23	10 229	1 890	520	12 662
Flux 2023					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre					
Investissements de l'exercice	2	815	290	200	1 307
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		73	(95)	(214)	(236)
31/12/2023	25	11 117	2 088	506	13 736
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR					
31/12/2021	(10)	(5 482)	(1 225)	-	(6 717)
Flux 2022					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre					
Dotations et reprises	(1)	(673)	(167)		(841)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	3	62	53		118
31/12/2022	(8)	(6 093)	(1 339)	-	(7 440)
Flux 2023					
Ecart de conversion					
Changements de périmètre					
Dotations et reprises	(1)	(743)	(203)		(947)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		109	100		209
31/12/2023	(9)	(6 727)	(1 443)		(8 179)
NET					
31/12/2022	15	4 136	551	520	5 222
31/12/2023	16	4 390	645	506	5 557

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	Échéances			Total 2023	Total 2022
	A moins d'un an	Un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Commandes en cours d'équipements de réseau	31	94		125	263

3.2.2 DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2021	433	1 546		1 979
Flux 2022				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	109	194		303
31/12/2022	542	1 740		2 282
Flux 2023				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	143	192		335
31/12/2023	687	1 932		2 619
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2021	(268)	(790)		(1 058)
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(24)	(144)		(168)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	9	60		69
31/12/2022	(283)	(874)		(1 157)
Flux 2023				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(52)	(139)		(191)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	10	38		48
31/12/2023	(326)	(975)		(1 301)
NET				
31/12/2022	259	866		1 125
31/12/2023	361	957		1 318

3.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement (1)	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2021	589	3 371	318	4 278
Flux 2022				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Investissements de l'exercice	104	167	6	277
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	1		(3)	(2)
31/12/2022	694	3 538	321	4 553
Flux 2023				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Investissements de l'exercice	143	16	9	168
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(2)	11	(14)	(5)
31/12/2023	835	3 567 (2)	316	4 718
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2021	(331)	(1 760)	(37)	(2 128)
Flux 2022				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(53)	(201)	(29)	(283)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements				
31/12/2022	(384)	(1 961)	(66)	(2 411)
Flux 2023				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(61)	(176)	(29)	(266)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	6	1		7
31/12/2023	(439)	(2 137)	(95)	(2 671)
NET				
31/12/2022	310	1 577	255	2 142
31/12/2023	396	1 430	221 (3)	2 047

(1) Les frais de développement sur logiciels sont généralement activés.

Conformément aux IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment de leur engagement.
Le coût de recherche et développement pris en charge s'élève à 5,8M€ en 2023 et à 6,2M€ en 2022.

(2) Dont licence UMTS 629 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 800 MHz 722 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 900, 1800 MHz 63

dont autorisation d'utilisation de fréquences 2100 MHz 70M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 2600 MHz 233 M€

dont fréquences bande 700MHz mises en service 475 M€

dont autorisation d'utilisation de fréquences 5G 3400 - 3800 MHz 612 M€

(3) Dont droits au bail 74 M€

3.2.4 GOODWILL

Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 décembre 2023:

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2021	753		753
Flux 2022			
Changement de périmètre			
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2022	753		753
Flux 2023			
Changement de périmètre	11		11
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2023	764		764

L'augmentation sur 2023 de +11 millions d'euros correspond à l'acquisition d'ALLEO (+5 millions d'euros) et à l'acquisition de C2S (+6 millions d'euros).

3.2.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTITES ASSOCIEES

	31/12/2022	Flux net 2023	31/12/2023	dont quote-part de résultat et perte de valeur
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre	290	(19)	271	(10)
Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires	603	(44)	559	(31)
Nexloop	48	52	100	8
Autres entités associées	9	50	59	(10)
Total	950	39	989	(43)

3.2.5.1 SDFAST

La SDFAST est une société créée en 2022 par Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) dans le cadre d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses et peu denses. Bouygues Telecom réalisera une augmentation de capital de 50 millions d'euros en 2028.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour racheter 2% des titres de la société chaque année entre le 31 juillet et le 31 décembre de 2031 à 2033, puis tous les 5 ans de 2036 à 2056. Bouygues Telecom pourra ensuite racheter le solde non détenu tous les cinq ans entre le 1er octobre et le 31 décembre 2046 à 2056.

La valeur de la SDFAST au bilan au 31 décembre 2023 dans les comptes de Bouygues Telecom s'élève à 559 millions d'euros et tient compte d'une quote-part de résultat négatif de 31 millions d'euros et d'une réévaluation des instruments financiers de 33 millions d'euros. Les montants globalisés des principaux actifs, passifs, produits et charges au titre de la participation du groupe Bouygues dans SDFAST sont les suivants :

Montants exprimés à 100 %	SDFAST	
	31/12/2023	31/12/2022
Actif non courant	2 155	1 974
Actif courant	318 (1)	369 (2)
TOTAL ACTIF	2 473	2 343
Capitaux propres	1 140	1 230
Passif non courant	1 098 (1)	781 (2)
Passif courant	235	332
TOTAL PASSIF	2 473	2 343
CHIFFRE D'AFFAIRES	369	49
RÉSULTAT NET	(63)	(45)

(1) dont 921 millions d'euros d'endettement financier net

(2) dont 563 millions d'euros d'endettement financier net

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

	SDFAST	
	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES DE SDFAST	1 140	1 230
Quote-part Bouygues (49 % au 31 décembre 2023)	559	603
MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES	559	603

3.2.5.2 SDAIF

La SDAIF est une société créée en 2020 par Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) dans le cadre d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses.

Bouygues Telecom réalisera une augmentation de capital de 30 millions d'euros soit lors de l'exercice de la première option d'achat partiel de titres en 2024 soit au plus tard le 31 décembre 2024.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour racheter 2% des titres de la société chaque année entre le 15 mars et le 15 juin 2024 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050. Bouygues Telecom pourra ensuite racheter le solde non détenu tous les cinq ans entre le 15 mars et le 15 juin 2040 à 2050.

La valeur de la SDAIF au bilan au 31 décembre 2023 dans les comptes de Bouygues Telecom s'élève à 271 millions d'euros et tient compte d'une quote-part de résultat négatif de 10 millions d'euros d'une réévaluation des instruments financiers de 35 millions d'euros. Les montants globalisés des principaux actifs, passifs, produits et charges au titre de la participation du groupe Bouygues dans SDAIF sont les suivants :

Montants exprimés à 100 %	SDAIF	
	31/12/2023	31/12/2022
Actif non courant	1 477	1 466
Actif courant	228 (1)	218 (2)
TOTAL ACTIF	1 705	1 684
Capitaux propres	552	592
Passif non courant	1 092 (1)	1 003 (2)
Passif courant	61	89
TOTAL PASSIF	1 705	1 684
CHIFFRE D'AFFAIRES	366	162
RÉSULTAT NET	(19)	(25)

(1) dont 916 millions d'euros d'endettement financier net

(2) dont 875 millions d'euros d'endettement financier net

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

	SDAIF	
	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES DE SDAIF	552	592
Quote-part Bouygues (49 % au 31 décembre 2023)	271	290
MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES	271	290

3.2.6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Valeur Brute		Total valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
	Participations non consolidées	Autres actifs non courants			
31/12/2021	1	18	19		19
Flux 2022					
Ecarts de conversion					
Virements de rubriques et autres	5	(2)	3		3
Changement de périmètre	1		1		1
Investissements et autres augmentations		12	12		12
Cessions et réductions diverses	(2)	(7)	(9)		(9)
Dotations et reprises					
31/12/2022	5	21	26		26
Flux 2023					
Ecarts de conversion					
Virements de rubriques et autres	1	(1)			
Changement de périmètre					
Investissements et autres augmentations		374	374		374
Cessions et réductions diverses	(1)	(53)	(54)		(54)
Dotations et reprises					
31/12/2023	5	341	346		346

3.2.7 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

	Niveau 1 cours cotés	Niveau 2 données observables	Niveau 3 données non observables	31/12/2023
Actifs financiers à la juste valeur par OCI *				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			5	5
Trésorerie nette		95		95
Instruments financiers nets et autres actifs et passifs financiers courants		14		14

(a) variations enregistrées en Other Comprehensive Income (état consolidé des produits et charges comptabilisés)

Note 4	Actif courant
---------------	----------------------

4.1 STOCKS

	Brut	31/12/2023 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2022 Dépréciation	Net
Terminaux	126	(2)	124	134	(2)	132
Accessoires et autres stocks	23	(1)	22	25	(1)	24
Fibre optique	17		17	21		21
Travaux en cours	3		3	4		4
Total	169	(3)	166	184	(3)	181

DEPRECIATION DE STOCKS	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
	2023	2022	2023	2022
Stocks de terminaux et accessoires	(5)	(5)	5	6
Total	(5)	(5)	5	6

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, le Groupe Bouygues Telecom est engagé à hauteur d'un montant de 424 M€ à fin 2023, contre 579 M€ à fin 2022.

4.2 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

	Brut	31/12/2023 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2022 Dépréciation	Net
Total avances et acomptes versés sur commande	27		27	24		24

4.3 CLIENTS / ACTIFS D'IMPÔTS / AUTRES CREANCES COURANTES

	31/12/2023			31/12/2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients et comptes rattachés	1 839	(286)	1 553	1 926	(269)	1 657
Actifs sur contrats clients	1 495		1 495	1 310		1 310
Actifs d'impôt (exigible)	20		20	15		15
Autres créances et comptes de régularisation	1 085		1 085	1 001		1 001
Personnel, organismes sociaux, Etats et autres créances	302		302	310		310
Créances diverses	73		73	143		143
Paievements d'avance	710		710	548		548
Total autres créances courantes	4 439	(286)	4 153	4 252	(269)	3 983

REPARTITION DES CREANCES CLIENTS NETTES ENTRE ENCOURS NON ECHUS ET ENCOURS ECHUS

31/12/2023	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			31/12/2023	31/12/2022
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois		
		Créances clients et comptes rattachés	998	445		
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés		(54)	(50)	(182)	(286)	(269)
Total créances clients et comptes rattachés	998	391	75	89	1 553	1 657

4.4 ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS

	31/12/2022	Flux 2023			31/12/2023	Échéances	
		Écarts de conversion	Changements de périmètre et autres mouvements	Variations liées à l'activité		À moins d'un an	À plus d'un an
Coût d'obtention des contrats clients	362			108	470	382	88
Coût d'exécution des contrats clients	948			77	1 025	147	878
Écarts liés à l'avancement des contrats							
TOTAL ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS	1 310			185	1 495	529	966

4.5 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Ces placements répondent aux caractéristiques de la norme IAS 7 à savoir des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les supports de placements utilisés sont majoritairement :

- des dépôts à vue sur comptes bancaires ;
- des Titres de Créances Négociables et des dépôts à terme d'une durée inférieure à 3 mois lors de la souscription ou bénéficiant d'une option de sortie par la banque émettrice avant 3 mois ; et
- des OPCVM utilisés qui relèvent de la classification AMF « monétaire » ou « monétaire court terme ».

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31/12/2023			31/12/2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Provisions	Net
Disponibilités	95		95	39		39
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais						
Total	95	-	95	39	-	39

REPARTITION PAR DEVISE	EUR	USD	GBP	JPY	Autres	31/12/2023		31/12/2022	
Disponibilités	95					95		39	
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais									
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque									
Total 31/12/2023	95					95			
Total 31/12/2022	39							39	

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à 3 mois, ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

4.6 ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS D'ACTIF, PROVISIONS AU PASSIF ET AU COMPTE DE RESULTAT

	Dotations et reprises sur résultat opérationnel courant							Fin 2023	
	Fin 2022	Ecart de conversion	Change-ments de périm.	Amortis-sements et dépré-ciations	Dépré. & prov. Nettes	Reprises non util. (e)	Autres dépré. Autres prov. (b)		Autres Mouve-ments (a)
Amortissements, dépré. s/ immos corporelles & Incorp. (d)	(9 851)		(2)	(1 211)			(2)	216	(10 850)
Amortissements, dépré. s/ droits d'utilisation des actifs loués	(1 157)		(1)	(191)				48	(1 301)
Dépréciations du goodwill									
dépréciations des autres actifs financiers non courants									
Sous-total non courant (c)	(11 008)		(3)	(1 402)			(2)	264	(12 151)
Dépréciations des stocks	(3)								(3)
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(269)				(29)	12			(286)
Dépréciations des valeurs mobilières de placement									
Dépréciations des autres actifs courants hors dépré. créances fiscales									
Sous-total courant	(272)				(29)	12			(289)
TOTAL ACTIF	(11 280)		(3)	(1 402)	(29)	12	(2)	264	(12 440)
Provisions non courantes (c)	311		1		12	(1)	(4)	6	327
Provisions courantes			1						1
TOTAL PASSIF (c)	311		2		12	(1)	(4)	6	328

(a) principalement reprises sur cessions

(b) enregistrées en "Autres produits et charges opérationnels" ou "Autres produits et charges financiers"

(c) l'ensemble des dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions non courantes est de 1388 millions d'euros (voir tableau de flux de trésorerie)

(d) réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels

(e) les reprises non utilisées pour 13 millions d'euros figurent en renvoi du compte de résultat

Note 5 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2023, le capital social de Bouygues Telecom est constitué de 60 971 627 actions de 15,24 euros de nominal.

5.1 CAPITAL DE BOUYGUES TELECOM

en euros	31/12/2022		Flux 2023		31/12/2023
	Ouverture	Augmentation		Réduction	Clôture
Actions	60 971 627				60 971 627
Certificats d'investissement					
Nombre de titres	60 971 627			-	60 971 627
Nominal	15				15
Capital (en euros)	929 207 595			-	929 207 595

5.2 ACTIONNARIAT DE BOUYGUES TELECOM

Actionnaires	31/12/2023	31/12/2022
Bouygues SA	90,17%	90,17%
Société Française de Participation et de Gestion	0,36%	0,36%
Sous-total groupe Bouygues	90,53%	90,53%
JC Decaux Holding	9,47%	9,47%
TOTAL	100,00%	100,00%

5.3 ANALYSE DE LA RUBRIQUE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	Note annexe	Exercice 2023	Exercice 2022
Réserve des écarts actuariels	5.3.1	2	19
Réserve de juste valeur sur instruments de capitaux propres			
Réserve de conversion des filiales contrôlées			
Réserve de juste valeur sur instruments financiers de couverture	5.3.2	(20)	32
Impôts sur les opérations en capitaux propres		4	(13)
Quote-part des retraitements sur mises en équivalence (a)		(36)	94
PART GROUPE		(50)	132
Autres produits et charges sur intérêts minoritaires			
TOTAL		(50)	132

(a) concerne principalement SDAIF pour un impact négatif de 10 millions d'euros, et SDFAST pour un impact négatif de 13 millions d'euros.

5.3.1 RESERVE DES ECARTS ACTUARIELS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL (PART GROUPE)

	31/12/2022	Flux 2023	31/12/2023
Variation avant impôt	(7)	2	(5)

5.3.2 RESERVE DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE (PART GROUPE)

	31/12/2022	Flux 2023	31/12/2023
Variation avant impôt	32	(20)	13

Note 6 PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 PROVISIONS NON COURANTES

	TOTAL
31/12/2021	260
31/12/2022	311
31/12/2023	327

6.2 PROVISIONS COURANTES

Les provisions liées au cycle d'exploitation s'élèvent à 1 million d'euros à fin 2023.

Note 7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFERE

7.1 PASSIF D'IMPÔT DIFFERE

	31/12/2022	Flux 2023	31/12/2023
Impôts différés	(213)	(30)	(243)
Total impôts non courants	(213)	(30)	(243)

7.2 RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF NETS

Nature des impôts différés	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/2022	Flux 2023				Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/2023
		Var. de périmètre	Var. de change	Produits (charges) compta- bilisés en résultat	Produits (charges) compta- bilisés en capitaux propres	
Déficits fiscaux	6			(6)		
Différences temporelles	(219)			(28)	4	(243)
Total	(213)			(34)	4	(243)

7.3 PRINCIPALES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour avantages du personnel	15	14
Déficits fiscaux		6
Provisions réglementées	(36)	(28)
Droits d'utilisation des actifs loués	(329)	(282)
Obligations locatives	352	301
Actifs et passifs IFRS15	(151)	(123)
Provisions fidélisation clients	(52)	(53)
Actifs identifiés BTBD	(30)	(36)
Autres	(12)	(12)
Total	(243)	(213)

7.4 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

31/12/2023	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	plus de 5 ans (a)	Total
Délai de récupération des ID	(244)	(32)	33	(243)

(a) principalement impôts différés actif sur avantages au personnel

Note 8 DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES

8.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS "PORTANT INTÉRÊTS" PAR ÉCHÉANCE

Dettes financières	dettes courantes		dettes non courantes						Total plus d'un an 2023	Total plus d'un an 2022
	Total moins d'un an 2023	Total moins d'un an 2022	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	Plus de 6 ans		
Emprunts obligataires										
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	195	383	744	119	106		379	23	28	1 399
Emprunt Bouygues Relais				10	320		610			940
Emprunts et dettes financières diverses (1)	63	49	34	53			50			137
Total emprunts portant intérêts	258	432	778	182	426		1 039	23	28	2 476
Rappel au 31 décembre 2022			242	874	98		335	393		

(1) Montants ne portant pas intérêts

L'échéancier des dettes sur la base des flux de trésorerie (principal et intérêts) contractuels non actualisés et évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2023 se présente ainsi :

	Dettes financières courantes et non courantes								
	Valor au bilan	Total des flux contractuels	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus
Emprunts obligataires									
Principal									
Intérêts futurs									
Emprunts auprès d'établis. de crédit	2 534	2 885	254	793	171	462	1 019	49	136
Principal	2 534	2 534	195	744	129	426	989	23	28
Intérêts futurs		351	59	49	42	36	30	26	108
Emprunts et dettes financières divers	200	200	63	34	53		50		
Principal	200	200	63	34	53		50		
Intérêts futurs									
TOTAL DETTES FINANCIÈRES 31/12/2023	2 734	3 085	317	827	224	462	1 069	49	136
Total 31/12/2022	2 374	2 681	440	286	910	130	365	420	130

8.2 LIGNES CONFIRMÉES ET UTILISÉES

Description	Lignes confirmées - Échéances 2023				Lignes utilisées - Échéances 2023			
	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires								
Titrisation		675		675		623		623
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	195	725	51	971	195	725	51	971
Emprunt Bouygues Relais	50	1 985		2 035		940		940
Emprunts et dettes financières diverses					63	137		200
Total (1)	245	3 385	51	3 681	258	2 425	51	2 734

Les crédits bancaires ne comportent aucun covenant ou trigger event.

(1) Lignes de crédit confirmées / non utilisées : 1095M€

8.3 LIQUIDITES AU 31 DECEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, l'endettement financier s'élève à 2 734 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 1 095 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées.

8.4 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	2023	2022
Dettes à taux fixé (1)	80%	70%
Dettes à taux variable	20%	30%

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an ou ne portant pas intérêt.

	Dettes à taux variable	Dettes à taux fixe
Bouygues Relais (partie non couverte)	540	Bouygues Relais (partie couverte) 400
Titrisation (partie non couverte)		Titrisation (partie couverte) 623
		Dépôts de garantie reçus
		Interets courus
		Frais bancaires
		Crédit export & BPI 971
		Autres dettes 200
Total	540	2 194

8.5 RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2023, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixé	Total
Passifs financiers (dettes financières)	1 563	1 171	2 734
Actifs financiers (trésorerie nette)			
Position nette avant gestion	1 563	1 171	2 734
Couverture de taux (1)	(1 023)	1 023	
Position nette après gestion	540	2 194	2 734
Correctif lié à la cyclicité de certaines activités			
Position nette après gestion et correctif	540	2 194	2 734

(1) Chez Bouygues Telecom, les couvertures en place concerne la titrisation et la dette avec BY Relais.

8.6 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR DEVISE

Devise	Euro
Long terme au 31/12/2023	2 476
Court terme au 31/12/2023	258
Long terme au 31/12/2022	1 942
Court terme au 31/12/2022	432

8.7 Programme de cession de créances et d'affacturage inversé

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées dé-comptabilisées au 31 décembre 2023 est de 114 millions d'euros contre 80 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Bouygues Telecom dispose également d'un programme de titrisation de créances commerciales, dont le montant s'élève à 623 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 531 millions d'euros au 31 décembre 2022. Dans la mesure où ce programme n'est pas déconsolidant, il n'a pas d'incidence sur l'endettement net du Groupe. Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie encaissée est présentée en variation de dettes financières.

Bouygues Telecom a mis en place des programmes d'affacturage inversé dans lesquels les dettes fournisseurs sont cédées à des établissements financiers. Ces programmes peuvent permettre (i) aux fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances en contrepartie le cas échéant d'un escompte, et/ou (ii) de négocier un allongement du délai de paiement convenu initialement avec le fournisseur. Ces programmes s'élèvent à 283 millions d'euros au 31 décembre 2023 (260 millions d'euros au 31 décembre 2022), dont 69 millions d'euros concernent des factures émises depuis moins de 60 jours (62 millions d'euros au 31 décembre 2022) et 214 millions d'euros concernent des factures émises depuis plus de 60 jours (198 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les dettes couvertes par ces programmes sont comptabilisées en fournisseurs et dettes rattachées. Le tableau des flux de trésorerie n'est pas impacté par ces programmes. A l'extinction des dettes fournisseurs, le paiement est présenté en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Note 9 PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

9.1 VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

	2022	Flux de trésorerie	Change-ment de périmètre	Ecart de conversion	Variations des Justes valeurs	Autres Impacts	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39	51	5 (d)				95
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque							
Trésorerie nette (a)	39	51	5				95 (e)
							0
Dettes financières non courantes	(1 942)	(615) (b)				82 (c)	(2 476)
Dettes financières courantes	(432)	158 (b)				16 (d)	(258)
Instruments financiers nets	32				(19)		14
Endettement brut (b)	(2 342)	(457) (b)			(19)	98	(2 720)
Endettement net (a)-(b)	(2 303)	(406)	5		(19)	98	(2 625)

(a) Trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2023 (flux nets + flux non monétaires)

(b) Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2023 de 457 millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie se décomposent en augmentation de 5 780 millions d'euros et en diminution de 5 323 millions d'euros

(c) Variation en lien avec (i) le paiement d'une partie du complément de prix BTBD et (ii) de sa réévaluation

(d) Variation en lien avec l'acquisition de C2S

9.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET DE L'EXERCICE 2023

Endettement net au 31 décembre 2022	(2 303)
. Flux de trésorerie générés par l'activité	1 843
. Trésorerie affectée aux investissements	(1 859)
. Coût de l'endettement financier net	(111)
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	
. Augmentation de capital	
. Obligations locatives courantes et non courantes	(165)
. Effet de périmètre	5
. Autres	(35)
Endettement net au 31 décembre 2023	(2 625)

Note 10 OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

10.1 REPARTITION DES OBLIGATIONS LOCATIVES PAR ECHEANCE

	Obligations locatives courantes	Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an
		1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
Total 31/12/2023	208	140	132	117	108	109	547	1 153
Total 31/12/2022	170	137	119	105	95	94	447	997

L'échéancier des obligations locatives sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés se présente ainsi :

	Obligations locatives courantes et non courantes								
	Valeur au Bilan	Total des flux contractuels non actualisés	A moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus
Total 31/12/2023	1 361	1 631	209	198	182	163	146	130	603
Total 31/12/2022	1 167	1 542	173	182	159	140	129	117	642

10.2 VARIATION DES OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

	31/12/2022	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2023
Obligations locatives non courantes	997		1		155	1 153
Obligations locatives courantes	170			(165)	203	208
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	1 167		1	(165)	358	1 361

Note 11	PASSIF COURANT
----------------	-----------------------

		31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières courantes	(1)	258	432
Obligations locatives courantes	(2)	208	170
Impôts courants			
Fournisseurs et comptes rattachés (fournisseurs / effets à payer)		1 915	2 001
Passifs sur contrats clients		1 431	1 282
Provisions courantes	(3)	1	
Autres passifs courants, comptes de régularisations et assimilés			
Autres dettes opérationnelles (personnel / organismes sociaux / Etat)		407	387
Autres dettes non financières		999	1 095
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
Instruments financiers (couverture de dettes financières en juste valeur)		6	
Autres passifs financiers courants		1	
Total		5 227	5 366

(1) cf analyse note 8

(2) voir analyse en note 10

(3) voir analyse en note 6.2

Note 12	CHIFFRE D'AFFAIRES
----------------	---------------------------

12.1 ANALYSE PAR RUBRIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

	2023	2022	% Variation
Prestations de services	5 979	5 753	3,93%
Autres chiffres d'affaires	1 748	1 779	-1,74%
Chiffre d'affaires	7 727	7 532	2,59%
Redevances			
Autres produits de l'activité			
Autres produits de l'activité			
Total	7 727	7 532	2,59%

L'ensemble des rémunérations versées aux distributeurs est comptabilisé dans la rubrique "charges externes".

12.2 ANALYSE PAR ACTIVITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Activité	2023				2022			
	France	International	Total	% du C.A Total	France	International	Total	% du C.A Total
Telecoms	7 727		7 727	100,00%	7 532		7 532	100,00%
Chiffre d'affaires consolidé	7 727	-	7 727	100,00%	7 532	-	7 532	100,00%

12.3 ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Chiffre d'affaires	2023		2022	
	Montant	% du C.A	Montant	% du C.A
Analyse par zone géographique :				
France	7 727	100%	7 532	100%
Europe de l'Ouest				
Europe de l'Est				
Afrique				
Moyen Orient				
Etats-Unis / Canada				
Amérique Centrale et Sud				
Asie / Pacifique				
Total	7 727	100%	7 532	100%

12.4 RÉPARTITION, SELON LES TYPES DE MARCHÉS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL (EN %)

	2023			2022		
	France	International	Total	France	International	Total
Marchés publics (1)	1,22%	-	1,22%	1,19%	-	1,19%
Marchés privés	98,78%	-	98,78%	98,81%	-	98,81%

(1) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'Etat et aux collectivités locales.

12.5 CARNET DE COMMANDES

	31/12/2022	Flux 2023			31/12/2023
		Ecart de conversion	Changements de périmètre	Augmentation Réduction	
Total	5 452			4 791 (2 474)	7 769
<i>dont maturité inférieure à 1 an</i>	<i>2 590</i>				<i>3 231</i>
<i>dont maturité comprise entre 1 et 5 ans</i>	<i>2 638</i>				<i>4 232</i>
<i>dont maturité supérieure à 5 ans</i>	<i>224</i>				<i>306</i>

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente le chiffre d'affaires relatif aux :

- Abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels
- Accords stratégiques conclus avec des partenaires pour le développement du réseau

Note 13 RESULTAT OPERATIONNEL

	2023	2022
Résultat opérationnel courant	769	665
Autres produits opérationnels	86	93
Autres charges opérationnelles	(64)	(23)
Résultat opérationnel	791	735

Le résultat opérationnel courant 2023 intègre une charge de loyers de 88 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en autres charges externes.

Les autres produits et charges opérationnels concernent principalement :

- 2023 : produits nets de 22 millions d'euros, qui se composent principalement d'une reprise de 50 millions d'euros sur la dette de complément de prix BTBD, 15 millions d'euros de charges liés à des contrôles fiscaux, 8 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage du réseau, 10 millions d'euros de reprise de dépréciation d'actifs de location et 6 millions d'euros de reprise de provision liée à la réforme des retraites en France.
- 2022 : produits nets de 70 millions d'euros, qui se composent principalement de 52 millions d'euros de plus-value suite à la cession de datacenters à Towerlink, d'une reprise de 40 millions d'euros sur la dette de complément de prix BTBD, de 12 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage du réseau et de 10 millions d'euros de dépréciation d'actifs de location.

Note 14	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS
----------------	---

14.1 ANALYSE DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2023	2022
Charges financières	(93)	(18)
Dont impacts négatifs des instruments financiers		
Dont Charges d'intérêt liées à la trésorerie		
Dont Charges d'intérêt sur endettement	(93)	(18)
Produits financiers	13	
Dont Impacts positif des instruments financiers	12	
Dont Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	1	
Total coût de l'endettement financier net	(80)	(18)

Les gains et pertes de change ne sont pas inclus dans les charges financières nettes, mais en résultat opérationnel.

14.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2023	2022
Autres produits financiers	4	8
Autres charges financières	(29)	(29)
TOTAL	(25)	(21)

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, la rémunération des investisseurs sur fonds appelés, les commissions d'engagements, les intérêts financiers nets sur les passifs nets liés aux avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 19.3.2.1 de l'annexe), les variations de juste valeur sur les "Autres actifs financiers courants" et les dividendes des entités non consolidées sur la période.

Note 15 IMPOTS

15.1 ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

	2023 France	2022 France
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(121)	(118)
Impositions différées passif	(34)	(27)
Impositions différées actif		
Total	(155)	(145)

15.2 RAPPROCHEMENT ENTRE TAUX THÉORIQUE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
Résultat net	457	485
Neutralisation :		
Charge d'impôt	155	145
Résultat des activités abandonnées		
Résultat des entités associées	43	39
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts	655	669
Taux d'imposition théorique en France	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(169)	(173)
Effets liés à la non-reconnaissance des reports déficitaires et autres décalages temporels : création/(utilisation)	1	(2)
Effets des différences permanentes	14	17
Impôts forfaitaires, de distribution et crédits d'impôts		
Écarts de taux sur plus-values de cession		
Écarts de taux d'impôt, impositions étrangères, report variable		13
Impôt effectif	(154)	(145)
Taux effectif d'imposition	-23,51%	-21,67%

Note 16 RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2023, soit 60 971 627 actions.

	2023	2022
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe	457	485
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	60 971 627	60 971 627
Résultat en euros par action	7,50	7,95

Note 17 INSTRUMENTS FINANCIERS

A titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2023, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

17.1 SOCIETES INTEGREES

17.1.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Date de l'échéance	31/12/2023	31/12/2022
Achats à terme	56	
Ventes à terme		
Swaps de change		
Swaps de taux	830	400
Options de taux (caps, floors)	200	
Dérivés de matières premières		
Autres		

17.1.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

	Date d'échéance			Total	Devise d'origine							
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		EUR	USD	CAD	GBP	HKD	CHF	AUD	Autres
Achats à terme	54			54	54							
Ventes à terme												
Swaps de change												
Swaps de taux		830		830	830							
Options de taux (caps, floors)		200		200	200							
Dérivés de matières premières												
Autres												

17.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2023, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de 13 million d'euros.

Dérivés à l'actif	Devise d'origine								Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissements nets à l'étranger
	EUR	USD	CAD	GBP	HKD	CHF	AUD	Autres				
Achats à terme												
Ventes à terme												
Swaps de change												
Swaps de taux	20								20	20		
Options de taux (caps, floors)												
Dérivés de matières premières												
Autres												
TOTAL ACTIF	20								20	20		

Dérivés au passif	Devise d'origine								Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissements nets à l'étranger
	EUR	USD	CAD	GBP	HKD	CHF	AUD	Autres				
Achats à terme		(1)							(1)	(1)		
Ventes à terme												
Swaps de change												
Swaps de taux	(6)								(6)	(6)		
Options de taux (caps, floors)												
Dérivés de matières premières												
Autres												
TOTAL PASSIF	(6)	(1)							(7)	(7)		
TOTAL NET	14	(1)							13	13		

En cas de translation de la courbe des taux de + 1,00 % (et respectivement - 1,00 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture serait supérieure de +35 millions d'euros (respectivement une baisse de -9 millions d'euros).

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles les instruments financiers ont été contractés.

Note 18	ENGAGEMENTS HORS BILAN
----------------	-------------------------------

Cette note complète les informations communiquées en notes 3, 4 et 8 de l'annexe.

18.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2023	Échéances			31/12/2022
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles					
Avals, cautions et garanties données					
Total donnés	-				-
Avals, cautions et garanties reçus					
Total reçus	-				-
Solde net	-				-

A noter que les cautions de banque en faveur de tiers ne sont pas considérées comme des engagements hors bilan.

18.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS

	31/12/2023	Échéances			31/12/2022
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Réseau	5 821	443	1 663	3 715	4 585
Autres					
Obligations contractuelles données	5 821	443	1 663	3 715	4 585
Réseau	5 821	443	1 663	3 715	4 585
Autres					
Obligations contractuelles reçues	5 821	443	1 663	3 715	4 585
Solde net					

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, PFI et Cellnex), de Datacenters (Towerlink) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 5 821 millions d'euros, sont en hausse nette de 1 236 millions d'euros.

18.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Autorisations	Engagements donnés	Avancement
Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz)	- Couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans)	En cours
	- Couverture de zone de "déploiement prioritaire" définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 (50% au 17 janvier 2022, 92% au 17 janvier 2027, 97,7% à 15 ans) et les fréquences 800 (90% de la population en ZDP au 17 janvier 2022)	Engagement 2022 atteint
	- Couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans)	En cours
	- Couverture du réseau ferré national en 4G en intrain (60% en 2022, 80% au 17 janvier 2027 et 90% au 17 janvier 2030)	Engagement 2022 Atteint
Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz (en 2011 pour une durée de 20 ans)	- Couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.	Atteint
Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutres technologiquement	Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifié nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutres technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G/5G.	
	- Programmes ciblés d'amélioration de la couverture avec la couverture de 5 000 zones par opérateur d'ici 2029	En cours
	- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022	Atteint
	- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).	Atteinte
	- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025	En cours
	- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025	Atteinte
	- Apporter la "bonne couverture" en voix et sms à 99,6% de la population au 9 décembre 2027 et 99,8% au 9 décembre 2031.	En cours

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G) (le 12 novembre 2020, jusqu'au 17 novembre 2035 et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040)	- Déploiement de sites dans la bande 3,5 (3 000 sites fin 2022, 8 000 sites fin 2024 et 10 500 sites fin 2025) dont 25 % doivent se situer en zones rurales ou territoires d'industrie hors zones très denses	Engagement 2022 atteint
	- Fourniture d'un débit d'au moins 240 Mbit/s par secteur depuis 75 % des sites à fin 2022, 85 % des sites à fin 2024, 90 % des sites à fin 2025, 100 % des sites à fin 2030	Engagement 2022 atteint
	- Couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en outdoor, avec un accès à des services différenciés, avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbit/s et un temps théorique inférieur à 10 ms entre la fourniture des paquets de données de l'utilisateur à la couche radio de l'émetteur et la réception à la couche MAC (Medium Access Control) du récepteur à fin 2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) avec un débit descendant maximal théorique de 100 Mbit/s à fin 2027.	En cours
	- Fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G à compter de fin 2023, une offre commerciale sur des services différenciés à compter de fin 2023, la fourniture de service aux "verticaux".	Respectée
	- Accueillir les MVNO et leur fournir une offre 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnel, rendre le réseau mobile compatible au protocole IPv6 et faire droit aux demandes de raccordements des systèmes DAS, publier un cahier des charges commun aux 4 opérateurs	Respectée

18.4 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Néant.

18.5 CORPORATE POWER PURCHASE AGREEMENTS

Contrats	Durée (en années)	1ère date de livraison	Volumes annuels (en GWh)
Statkraft	10	01.04.2025	35

Note 19 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

19.1 EFFECTIF MOYEN

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	5 501	5 234
Agents de maîtrise et employés	4 347	4 440
Sous-total effectifs France	9 848	9 673
Contrats expatriés et contrats locaux	579	410
Total effectif	10 427	10 083

19.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	2022	Flux 2023	31/12/2023
Indemnités de fin de carrière (IFC)	65	(4)	61
Médailles du travail	11	2	13
Total	76	(2)	74

Ces engagements font l'objet de provisions, enregistrées en passif non courant.

19.3 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL, ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE (AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI) HORS MEDAILLES DU TRAVAIL

19.3.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

	2023	2022
Montants comptabilisés en charges	(237)	(213)

Les cotisations définies présentées ci-dessus comprennent les cotisations versées :

- Aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- Aux caisses de retraites ;
- aux caisses d'assurance chômage.

19.3.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

19.3.2.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière

	Indemnités fin de carrière	
	2023	2022
Valeur actualisée des obligations	61	65
Juste valeur des actifs du régime		
Passif net comptabilisé en provision	61	65

19.3.2.2 Variations des éléments du bilan (provisions non courantes)

	Indemnités fin de carrière	
	2023	2022
Ouverture	65	76
Coûts des services rendus et passés	3	7
Charges d'intérêts	2	0
Charge totale reconnue	5	7
Reprises utilisées (prestations servies et cotisations versées)		
Ecarts de conversion		
Changements de périmètre	1	
Ecarts actuariels comptabilisés dans la capitaux propres	(2)	(19)
Virements de rubrique et autres mouvements	(8)	
Clôture	61	65

19.3.2.3 Détail des écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres

	Indemnités fin de carrière	
	2023	2022
Effet des changements d'hypothèses démographiques		2
Effet des changements d'hypothèses financières	(2)	(23)
Effet des ajustements issus de l'expérience		1
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers		
TOTAL	(2)	(19)

19.3.2.4 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

	2023	2022
Taux d'actualisation (iboxx A10+)	3,88%	3,56%
Table de survie	INSEE	INSEE
Age de départ en retraite		
- Cadres	65 ans	62 ans
- Etams	64 ans	62 ans
Augmentation future des salaires	2,50%	2,50%

19.3.2.5 Analyse de la sensibilité de la dette actuarielle sur l'indemnité de fin de carrière

	Hypothèse	Hausse	Baisse
Sensibilité taux d'actualisation	70 points de base	(5)	5
Sensibilité carrière sur les salaires	50 points de base	4	(4)

Note 20	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
----------------	---

20.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

En millions d'euros :

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Bouygues SA (1)	(15)	(18)					6	6
Parties liées en amont	(15)	(18)	0	0			6	6
SDAIF	(193)	(162)	2	4	29	35	7	30
SDFAST	(128)	(49)	2	5	35	26	35	14
PHOENIX	(18)	(8)	18	50	1			
NEXLOOP	(38)	(22)	355	258	58	35	9	2
Entités associées	(377)	(241)	377	317	123	96	51	46
Bouygues Construction		(18)						2
Bouygues Immobilier			2	2				
Bouygues Relais	(46)	(6)					4	1
EQUANS	(14)						1	
Airby								
Colas			12	12	1			
GIE 32 Hoche			9		1	1		
TF1	(42)	(48)	6	4	9	3	6	14
Autres parties liées	(102)	(72)	29	19	11	4	11	17
Total	(494)	(331)	406	336	134	100	68	69
Échéances à moins d'1 an					134	100	68	69
Échéances de 1 an à 5 ans								
Échéances plus de 5 ans								

(1) Bouygues est la société mère du groupe dont fait partie Bouygues Telecom.

20.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations directes s'élèvent à 9 680 milliers d'euros (incluant rémunération de base et rémunération variable payée en 2023 et liée aux performances)

Les jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs non dirigeants sont de 126 milliers d'euros.

Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du groupe Bouygues bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

La contribution versée en 2023 au fonds des actifs constitué par les compagnies d'assurances s'est élevé à 1 331 milliers d'euros.

Indemnités de fin de contrat : concernent les indemnités de fin de carrière pour un montant de 3 632 milliers d'euros.

Païement en actions : le nombre de titres Bouygues attribués le 1er juin 2023 (stock-options) est de 162 000 au prix d'exercice de 31 euros.

Note 21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRÉSORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ
----------------	---

21.1 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE DES FILIALES ACQUISES OU CÉDEES

	2023
Actif non courant	(16)
Actif courant	(9)
Trésorerie	(5)
Dette non courante	2
Dette courante	63
Prix d'acquisition net de cession	35
Trésorerie changement de périmètre	5
Dette sur titres	(98)
Flux de trésorerie	-58

Les flux de trésorerie des filiales acquises ou cédées concernent principalement le paiement d'une partie du complément de prix BTBD pour 47 millions d'euros et la réévaluation de 50 millions d'euros de la dette financière résiduelle liée à ce complément de prix.

21.2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ A L'ACTIVITE

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

	2023	2022
ACTIF	-147	-592
Stocks	16	1
Avances et acomptes versés sur commandes	(2)	12
Actifs sur contrats clients	(185)	(256)
Clients et comptes rattachés	114	(199)
Autres créances courantes et actifs financiers courants	(90)	(150)
PASSIF	37	413
Fournisseurs et comptes rattachés	(89)	224
Passifs sur contrats clients	151	76
Provisions courantes		
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	(25)	113
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	(1)	-179

(1) Actif/Passif : diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Note 22 Différends et litiges

Les sociétés du Groupe sont engagées dans diverses procédures et réclamations dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées et, le cas échéant, de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de fait exceptionnel ou litige susceptible individuellement d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière du Groupe dans son ensemble.

Les différends et litiges sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent et à minima une fois par an lors de la clôture annuelle. Les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard des évaluations de risques réalisés et l'indication de provisions individualisées n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et potentiellement préjudiciable de celle-ci. Toutefois, les soldes et mouvements agrégés des provisions sont présentés en note 6. Le Groupe met en œuvre tous les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts légitimes.

En complément de ceux présentés dans les faits significatifs de la période (cf. note 1 de l'annexe), les principaux différends et litiges du Groupe sont les suivants :

22.1 Contentieux terminaux mobiles

En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que des offres anciennes de Bouygues Telecom associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à payer à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros de dommages et intérêts et a indiqué que l'exécution provisoire du jugement est de droit, ce qui selon Bouygues Telecom est inexact s'agissant d'une procédure introduite avant le 1er janvier 2020.

Free Mobile a pris la décision de procéder à l'exécution forcée de la condamnation. En conséquence, le 16 mai 2023 Bouygues Telecom a versé à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros majorée notamment des intérêts légaux, soit 310 millions d'euros financés par endettement. Bouygues Telecom conteste le jugement du tribunal de commerce de Paris ainsi que son exécution provisoire et a fait appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Paris. Cette somme a été classée dans le bilan du 31 décembre 2023 en « Autres actifs financiers non courants ». Le décaissement est présenté en « Autres flux liés aux opérations d'investissement » dans l'Etat consolidé des flux de trésorerie. Free Mobile a également interjeté appel de ce jugement et a porté sa demande à 742 millions d'euros à titre de dommages-intérêts.

22.2 Accès à la boucle locale cuivre

En avril 2021, Bouygues Telecom a assigné la société Orange devant le tribunal de commerce de Paris pour obtenir réparation de son préjudice, évalué à 84,2 millions d'euros, résultant des manquements d'Orange à ses obligations essentielles d'accès à la boucle locale en cuivre, pour lesquels l'Arcep l'avait mise en demeure dans sa décision n° 2018-1596-RDPI.

22.3 Accès à l'infrastructure FTTH

- Le 30 janvier 2020, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement de différends relatifs aux conditions financières de l'accès aux lignes FTTH déployées par SFR FTTH (devenu XP Fibre) dans la zone dite SFMD (ZMD AMII historique SFR + zone AMEL). Par une décision du 5 novembre 2020, l'Arcep a enjoint à XP Fibre de rétablir les tarifs de cofinancement en vigueur avant le 1er février 2020 et de proposer à Bouygues Telecom un tarif de location n'excédant pas 13,20 euros HT/mois par ligne. Saisie par XP Fibre, la cour d'appel de Paris a confirmé la décision de l'Arcep par un arrêt du 20 avril 2023. XP Fibre a formé un pourvoi en cassation le 13 juin 2023.
- Le 14 octobre 2021, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement de différends relatif aux conditions financières liées à la restitution des frais de mise en service associés au raccordement du client final dans le cadre du contrat d'accès conclu avec Orange en qualité d'opérateur d'infrastructures FTTH dans les zones très denses du

territoire. Le 29 mars 2022, l'ARCEP a fait droit à la demande de Bouygues Telecom et a enjoint Orange de modifier les stipulations de son contrat relatives à la restitution des contributions aux frais de raccordement. Orange a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris devant laquelle la procédure est en cours.

- Le 24 février 2023, Bouygues Telecom et la Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre (SDAIF), dont Bouygues Telecom est actionnaire majoritaire, ont assigné Orange devant le tribunal de commerce de Paris afin d'obtenir la restitution des frais de mise en service associés au raccordement du client final qui leur sont dus au titre des lignes FFTH résiliées en zone très dense (pour la période antérieure à celle couverte par le litige mentionné au paragraphe précédent) et en zone moins dense (depuis le 1er janvier 2018). Les demandes de Bouygues Telecom et de la SDAIF s'élèvent à plus de 124 millions d'euros. Orange a formé une demande de sursis à statuer dans l'attente de la décision de la cour d'appel dans le litige mentionné au paragraphe précédent. Bouygues Telecom s'oppose à cette demande.

22.4 Itinérance Free Mobile

Le 1er mars 2021, Bouygues Telecom a fait appel du jugement du tribunal administratif de Paris en date du 30 décembre 2020, rejetant sa demande de condamner l'État à lui verser la somme de 2,285 milliards d'euros en réparation des préjudices causés par le défaut de régulation, de 2011 à 2015, de l'accord d'itinérance conclu entre les sociétés Free Mobile et Orange. A la suite de la confirmation par la Cour administrative d'appel du jugement du Tribunal administratif, Bouygues Telecom a formé un recours devant le Conseil d'Etat le 29 août 2023.

22.5 Tel and Com c/ Bouygues Telecom

Un distributeur spécialisé (la société Tel and Com), dont le contrat n'avait pas été renouvelé à son échéance, avait assigné Bouygues Telecom, le 10 novembre 2015, devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'une rupture brutale de relations commerciales établies. Tel and Com reprochait à Bouygues Telecom de ne pas avoir respecté un délai de préavis suffisant et revendiquait la réparation de son préjudice à hauteur de 125,7 millions d'euros. La Cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 20 décembre 2019, a jugé que le délai de préavis accordé par Bouygues Telecom avait été suffisant. Sur pourvoi de Tel and Com, la Cour de cassation a prononcé la cassation partielle de l'arrêt d'appel et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. Devant la cour d'appel de renvoi, le distributeur demande une indemnisation à hauteur de 120 millions d'euros. Par un arrêt du 31 mars 2023, la Cour d'appel a jugé que le délai de préavis avait été insuffisant et ordonné une expertise aux fins d'évaluer le préjudice revendiqué par Tel and Com. Bouygues Telecom et Tel and Com ont formé en juin 2023 un pourvoi en cassation contre la décision de la cour d'appel.

22.6 Impacts des fréquences radioélectriques 5G

En mai 2020, un collectif de 500 personnes physiques a assigné en référé les quatre opérateurs de réseaux mobiles (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile), devant le tribunal judiciaire de Paris, pour demander la désignation d'un expert judiciaire afin d'évaluer les impacts de la 5G sur la santé, l'environnement et la protection de la vie privée. Le tribunal judiciaire de Paris et la Cour d'appel de Paris se sont déclarés incompétents pour ordonner une mesure d'investigation générale sur la 5G. Une partie des demandeurs initiaux a formé un pourvoi en cassation.

Note 23	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
----------------	--

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues Telecom et sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, figurant au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023.

Missions	Réseau Mazars		Réseau Ernst & Young				Autres Réseaux		Total Charges			
	Exercice		Exercice		Exercice		Exercice		Exercice			
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022		
Audit	0,7	85%	0,7	91%	0,7	96%	0,6	96%	0,1	100%	1,4	1,4
Services Autres que la Certification des Comptes	0,1	15%	0,1	9%	0,0	4%	0,0	4%			0,2	0,1
Total	0,9	100%	0,8	100%	0,7	100%	0,7	100%	0,1	100%	1,6	1,5

Note 24 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	% d'intérêts		% Contrôle direct et indirect	
	2023	2022	2023	2022
Bouygues Telecom	100%	100%	100%	100%
Alfeo (ex 1913)	100%	100%	100%	100%
Amplitel	100%	100%	100%	100%
Apizee	100%	75%	100%	75%
Bouygues Telecom Initiatives	100%	100%	100%	100%
Bouygues Telecom Flowers	100%	100%	100%	100%
Bouygues Telecom Services	100%	100%	100%	100%
Bouygues Telecom Business Distribution	100%	100%	100%	100%
C25	100%		100%	
FCT mobile device financing loans	100%	100%	100%	100%
Infracos	50%	50%	50%	50%
Keyyo	100%	100%	100%	100%
On Cloud (ex Nerim)	100%	100%	100%	100%
Nexloop France	49%	49%	49%	49%
Numspot	19%		19%	
Cellnex France 2	49%	49%	49%	49%
Phoenix France Infrastructures	40%	40%	40%	40%
Phoenix France Infrastructures 2	40%	40%	40%	40%
Réseau Clubs Bouygues Telecom	100%	100%	100%	100%
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre	49%	49%	49%	49%
Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires	49%	49%	49%	49%
Société Française de Solutions Technologiques	5%		5%	
Telefonica Global Solutions France		30%		30%
Tisseo Services	100%	100%	100%	100%
Winnovation	100%	100%	100%	100%

Siège social des sociétés consolidées :

Bouygues Telecom	37-39, rue Boissière 75116 Paris
Alfeo (ex 1913)	218, avenue Pierre Brossolette - Immeuble Le Pélissier 92240 Malakoff
Amplitel	3, route de la révolte 93200 Saint Denis
Apizee	4, rue Louis de Broglie 22300 Lannion
Bouygues Telecom Initiatives	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Bouygues Telecom Flowers	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Bouygues Telecom Services	Rua Dr. Eduardo Santos Silva, n.º 261 4200-282 Porto (Portugal)

Bouygues Telecom Business Distribution	6, Place Abel Gance 92100 Boulogne Billancourt
C2S	41, rue Camille Desmoulins 92130 Issy-les-Moulineaux
FCT mobile device financing loans	12, rue James Watt 93200 Saint-Denis
Infracos	20, rue Troyon 92310 Sèvres
Keyyo	32, boulevard Victor Hugo 92110 Clichy
On Cloud (ex Nerim)	1, parvis de La Défense 92044 La Défense cedex
Nexloop France	52-56, avenue Emile Zola - Immeuble Ardeko 92100 Boulogne-Billancourt
Numspot	110, Esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie
Cellnex France 2	58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt
Phoenix France Infrastructures	4, rue de Marivaux 75002 Paris
Phoenix France Infrastructures 2	3 boulevard de Sébastopol 75001 Paris
Réseau Clubs Bouygues Telecom	13-15, rue du Marechal Juin - Le Technopole 92360 Meudon
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre	130, boulevard Camelinat 92240 Malakoff
Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires	37-39, rue Boissière 75116 Paris
Société Française de Solutions Technologiques	118, avenue de France 75013 Paris
Tisseo Services	14, rue Alexandre 92230 Gennevilliers
Winnovation	We Work, 600 California Street, San Francisco, California 94108 - United States

BOUYGUES TELECOM

Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière – 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris

(la « Société » ou « Bouygues Telecom »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de la Société, afin notamment de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes MAZARS et ERNST & YOUNG. Les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du Conseil d'administration, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la réglementation, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

I. SITUATION DE LA SOCIETE – EVOLUTION DES AFFAIRES – R&D – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES – INFORMATIONS ESS – PLAN DE VIGILANCE – SUCCURSALES

Depuis plus de 25 ans, Bouygues Telecom fait grandir les relations humaines grâce au meilleur de la technologie. Acteur majeur des télécoms en France, il propose des réseaux et des offres de qualité, adaptés aux besoins de ses 15,5 millions de clients Forfait Mobile (hors MtoM) et 4,9 millions de clients Fixe.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET OPPORTUNITES

Bouygues Telecom se mobilise au quotidien pour apporter à l'ensemble de ses clients les dernières générations de produits et services, et répondre aux attentes et aux nouveaux usages des particuliers et professionnels.

Pour cela, il s'appuie sur :

- l'excellente qualité de ses réseaux Mobile et Fixe ;
- son offre de services performants et compétitifs ; et
- sa capacité à offrir une expérience simple et fluide au plus proche des clients.

La forte identité de sa marque « On est fait pour être ensemble » et l'engagement sans faille de ses 10 500 collaborateurs contribuent également au succès de sa stratégie.

Fort de ses atouts, Bouygues Telecom souhaite accélérer sa croissance dans un marché français porté par deux ruptures technologiques majeures : le FTTH et la 5G.

Son plan stratégique « Ambition 2026 », dévoilé au début de l'année 2021, se décline en trois axes :

Devenir numéro deux dans le Mobile en considération client

Bouygues Telecom se positionne comme le troisième opérateur Mobile en part de marché en France. Il souhaite conforter sa place de deuxième opérateur Mobile¹ pour la qualité de son réseau et multiplier par quatre sa capacité d'ici à 2026 et ainsi devenir deuxième opérateur Mobile du marché français en considération client.

Sa priorité est de maintenir l'excellente qualité de son réseau 4G et de poursuivre le déploiement de son réseau 5G. A fin 2023, Bouygues Telecom couvre 99% de la population en 4G et plus de 3 habitants sur 4 en 5G.

Le partenariat de long terme signé avec le Crédit Mutuel lui permet également de bénéficier d'un réseau complémentaire de 4 500 caisses et agences bancaires qui distribuent les offres et services Mobile et Fixe de Bouygues Telecom. Ce réseau vient compléter les 519 boutiques de l'opérateur.

Gagner 3 millions de clients FTTH supplémentaires

La forte augmentation de la demande en fibre sur le marché français, tant de la part des particuliers que des entreprises, offre des opportunités de gains de part de marché. Dans ce contexte, Bouygues Telecom vise 3 millions de clients FTTH supplémentaires fin 2026 (par rapport à fin 2020).

Bouygues Telecom déploie la fibre de façon soutenue. En février 2024, l'opérateur a atteint avec près de trois ans d'avance son objectif fin 2026 de 35 millions de prises FTTH commercialisées.

Pour cela, il s'appuie sur ses investissements et ses partenariats. Il bénéficie de son accord de déploiement avec Cityfast dans la moitié de la zone très dense, en complément de ses investissements en propre. Dans la zone moyennement dense et la zone RIP (réseaux d'initiative publique), il profite de ses partenariats avec Vauban Infrastructure Partners et des accords conclus avec les opérateurs locaux.

Doubler la part de marché dans le BtoB Fixe et devenir un acteur du *Wholesale Fixe*

Troisième opérateur sur le marché Entreprises, Bouygues Telecom veut accélérer son développement, en particulier dans le Fixe. Son ambition est d'augmenter de cinq points sa part de marché BtoB Fixe. Pour atteindre son objectif, il va :

- consolider sa position de référent de la relation clients BtoB ;
- s'appuyer sur son réseau de distribution multi-canal qui s'est considérablement renforcé depuis l'acquisition de Keyyo et OnCloud², et sur l'accord de distribution de long terme avec Crédit Mutuel-CIC, bien implanté auprès des PME ; et
- monétiser ses infrastructures FTTO³ et FTTA³.

Opérateur de premier plan dans le BtoB, Bouygues Telecom s'appuie notamment sur des partenariats stratégiques pour proposer des offres de services de connectivité enrichies. En 2023, il s'est ainsi associé à Alten et Siemens France pour accompagner les clients industriels dans leurs processus de digitalisation et l'intégration de solutions 5G.

Par ailleurs, Bouygues Telecom développe son offre Wholesale Fixe en capitalisant sur son savoir-faire et son leadership dans le Wholesale Mobile, et sur le déploiement rapide de ses infrastructures FTTO et FTTA. Il compte ainsi à ce jour plus de 100 clients dont des opérateurs nationaux et internationaux majeurs.

¹ Enquête de l'Autorité de régulation des communications électroniques des Postes (Arcep), octobre 2023

² anciennement dénommée Nerim

³ FTTO : *Fibre-To-The-Office*, fibre jusqu'au bureau ; FTTA : *Fibre-To-The-Antenna*, fibre jusqu'à l'antenne

STRATEGIE CLIMAT

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement, Bouygues Telecom déploie depuis le début des années 2000 une politique environnementale responsable afin d'en limiter les effets. Ainsi, dès 2004, l'opérateur met en place un service de collecte pour le recyclage des terminaux. En 2007, il devance la loi et intègre le scope 3 (émissions CO₂ indirectes) dans son bilan carbone. Il est aussi le premier opérateur français à s'être engagé dans le reconditionnement des téléphones mobiles dès 2011 et à proposer des solutions de réparation express dès 2019.

Dans un contexte de forte croissance des usages des clients et afin de maîtriser leur impact environnemental, Bouygues Telecom a défini fin 2020 ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 sur les scopes 1, 2, 3, ainsi que son plan d'action. Bouygues Telecom a également reçu la validation de ses objectifs de réduction des émissions carbone à court terme par la SBTi⁴, qui démontre l'alignement de ses objectifs sur ceux de l'Accord de Paris adoptés lors de la COP21 en décembre 2015. Bouygues Telecom s'engage ainsi à réduire en 2027 les émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 de 29,4%, et de 17,5% pour le scope 3 par rapport à 2021. À partir de 2022 et au moins jusqu'en 2024, 100% de ses achats d'électricité sont couverts par des énergies renouvelables, dont une part directement fournie au travers d'un premier contrat d'achat d'électricité renouvelable d'origine éolienne (PPA⁵) avec le groupe EDF.

Plan d'action

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, Bouygues Telecom renforce sa démarche sous la signature « *Agir ensemble pour que le numérique soit plus positif pour la planète* », avec des actions concrètes pour des installations plus performantes et moins carbonées, des produits et services plus durables et des usages plus responsables.

Pour des installations plus performantes et moins carbonées

Afin d'optimiser sa consommation d'énergie, Bouygues Telecom a mis en place des mesures de management et d'efficacité énergétique sur son réseau Mobile, ses data centers et ses bureaux. En 2012, son principal data center a ainsi été le deuxième au monde à être certifié ISO 50001 pour son système de management de l'énergie.

Bouygues Telecom déploie notamment des solutions logicielles pour réduire la consommation. Cela se fait au travers de la mise en veille de certains équipements lorsqu'ils sont moins sollicités la nuit ou dans certaines zones géographiques lorsque le trafic est suffisamment faible.

L'opérateur a également mis en place un processus afin d'allonger au maximum la durée de vie de ses équipements et d'améliorer leur valorisation en fin de vie, notamment par une politique de préemption des équipements télécoms et des data centers qui ne sont plus utilisés sur leur site d'origine. Ainsi, lorsque l'opérateur est amené à démanteler des sites, il réalise d'abord une analyse fine des équipements concernés afin de privilégier leur réutilisation. Les équipements peuvent être revendus après reconditionnement ou recyclés. En 2023, Bouygues Telecom a préempté près de 83 000 équipements en vue de leur réutilisation sur le réseau Bouygues Telecom.

Pour des produits et services plus durables

Bouygues Telecom mène plusieurs actions en faveur de l'économie circulaire. Le programme « *Solution smartphone durable* » permet notamment de sensibiliser les clients et prospects à l'optimisation de la durée de vie de leurs smartphones à travers leur réparation, reprise, reconditionnement et recyclage.

L'opérateur poursuit également son engagement pour l'éco-conception de ses produits Fixe. Après le décodeur TV 4K HDR et la Bbox Wifi 6⁶ lancés en 2022, Bouygues Telecom a mis à disposition une nouvelle 5G box en 2023, composée à 95% de plastique recyclé et sans aucune substance halogénée, afin d'améliorer son recyclage.

⁴ Objectifs approuvés par l'initiative Science Based Targets

⁵ *Power Purchase Agreement*

⁶ Premier modem internet du marché français certifié Green Product Mark par TÜV Rheinland

Depuis septembre 2023, l'opérateur produit, en collaboration avec l'entreprise Ruwido, des télécommandes neuves en plastique recyclé issu des coques de ses propres télécommandes usagées, sans aucun ajout de plastique vierge. Bouygues Telecom généralisera cette démarche à 100% de ses télécommandes de décodeurs dès 2024.

Pour des usages plus responsables

Bouygues Telecom continue de sensibiliser ses clients à l'impact environnemental de leur vie numérique.

Depuis mars 2023, Bouygues Telecom Entreprises propose à ses clients le nouvel Eco portail Entreprise. Destinée aux gestionnaires des flottes de terminaux, aux responsables RSE et aux collaborateurs, cette plateforme paramétrable et personnalisable offre de nombreuses fonctionnalités afin d'aider les entreprises dans leur démarche RSE. Cette solution permet notamment le suivi de l'impact carbone du numérique, la mise en avant de contenus personnalisés et la mise à disposition de conférences et formations certifiantes.

Sur le Grand Public, l'application « *Mon empreinte smartphone* » incite à une utilisation plus responsable en calculant l'empreinte carbone de chaque utilisateur. Cette application, ouverte à tous et gratuite, propose également des astuces pour aider dans l'optimisation de la consommation et la réduction des émissions de CO₂.

FORCES ET ATOUTS

Des offres de qualité à des prix compétitifs

Bouygues Telecom mène une stratégie de *value for money* afin d'attirer de nouveaux clients grâce à des offres de qualité à des prix compétitifs.

Dans le Mobile, il propose des offres complètes et performantes adaptées aux besoins de ses clients : les Forfaits Bouygues Telecom, avec des services dédiés pour simplifier le quotidien, et les Forfaits B&You, des offres 100% digitales, moins coûteuses et sans engagement.

Dans le Fixe, Bouygues Telecom propose des offres box fibre de qualité à prix compétitifs, avec un accès à internet garanti dès la souscription et une couverture WiFi de qualité partout dans le foyer.

Sur le marché des entreprises, au-delà des solutions de télécommunication Mobile et Fixe, Bouygues Telecom propose une vaste gamme de services autour de la sécurité, du digital et du cloud, aussi bien pour les grands comptes que pour les ETI et PME.

Des réseaux Mobile et Fixe d'excellente qualité

Dans un marché à forte intensité concurrentielle, Bouygues Telecom se différencie grâce à la couverture et la grande qualité de son réseau national 4G et 5G. Dans le cadre des enchères 5G, il a acquis un bloc de 70 MHz dans la bande des 3,5 GHz. Il a ainsi doublé son portefeuille de fréquences et détient près du quart du spectre français disponible. Son expertise en infrastructure réseau lui permet d'agréger des bandes de fréquences entre elles pour proposer de meilleurs débits et une qualité de service plus élevée.

En 2023, et pour la dixième année consécutive, l'Arcep classe Bouygues Telecom deuxième meilleur réseau Mobile de France métropolitaine et premier (exæquo) sur l'internet Mobile en zones denses pour la première fois⁷.

Dans le Fixe, Bouygues Telecom est classé numéro 1 pour la performance de son WiFi pour la cinquième fois consécutive, et également numéro 1 pour la performance de son internet Fixe toutes technologies confondues pour la deuxième fois consécutive⁸.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL⁹

Bouygues Telecom exerce son activité exclusivement en France métropolitaine.

- Sur le marché français du Mobile, qui compte 80,8 millions de SIM hors MtoM fin 2023, Bouygues Telecom arrive en troisième position avec 15,7 millions de clients. Il se place derrière Orange et SFR Group, et devant Free Mobile et les MVNO¹⁰. Bouygues Telecom affiche une part de marché Mobile de 19,5 % fin 2023 en hausse de 0,1 point par rapport à fin 2022.
- Sur le marché français du Fixe, qui compte 32,3 millions de clients fin 2023, Bouygues Telecom se classe quatrième avec 4,9 millions de clients. Bouygues Telecom affiche une part de marché de 15,2 % fin 2023, en hausse de 0,6 point par rapport à fin 2022. Sa part de parc sur le marché du Très Haut Débit est de 16,4 % à fin 2023, soit une hausse de 0,5 point sur un an.

ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En 2023, Bouygues Telecom a poursuivi avec succès sa stratégie dans le Mobile et dans le Fixe. Il a accéléré son développement et délivré de bonnes performances commerciales et financières, en ligne avec son plan stratégique « Ambition 2026 ». Mobilisé au service de ses clients, Bouygues Telecom démontre encore et toujours sa capacité à maintenir la qualité de ses réseaux dans un contexte de forte augmentation des usages.

Le marché français du Mobile¹¹ et du Haut Débit Fixe¹²

En 2023, le marché français est resté concurrentiel bien que moins agité que par le passé. La pression promotionnelle a notamment connu une accalmie, tant dans le Mobile que dans le Fixe. Dans le Fixe, après une période très dynamique liée à l'essor du télétravail et au développement des usages, le segment FTTH a retrouvé un niveau de croissance normalisé.

La demande pour des offres Très Haut Débit, dans le Fixe comme dans le Mobile se poursuit, caractérisée par un besoin toujours grandissant des clients pour une excellente qualité de réseau et des enveloppes *data* plus importantes.

Fin 2023, le marché métropolitain de la téléphonie Mobile représente 80,8 millions de SIM hors MtoM¹³. Il continue de croître (+ 0,9 % par rapport à fin 2022) grâce à l'augmentation du parc Forfait de 1,6 %. Le parc Prépayé poursuit quant à lui sa décroissance avec un recul de 5,8 % par rapport à fin 2022.

Fin 2023, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit atteint 32,3 millions sur le marché français du Fixe, soit une croissance nette de 326 000 abonnements sur un an (+ 1%), tirée par la croissance du nombre d'abonnements Très Haut Débit (+ 12,5%).

⁷ Enquête de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), octobre 2023

⁸ Baromètre Wifi des connexions Internet en France métropolitaine et Baromètre des connexions internet Fixe en France métropolitaine, nPerf 2023, janvier 2024

⁹ dernières données publiées par l'Arcep. Périmètre « Métropole » pour le marché Mobile. Périmètre « Métropole et Dom » pour le Fixe (Haut Débit et Très Haut Débit). Le Très Haut Débit concerne les abonnements avec un « débit crête » descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s (définition de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep))

¹⁰ *Mobile Virtual Network Operator* ou opérateur de réseau mobile virtuel

¹¹ Dernières données publiées par l'Arcep sur le périmètre métropolitain, résultats provisoires

¹² Comprend les abonnements Haut Débit et Très Haut Débit Fixe. Dernières données provisoires publiées par l'Arcep

¹³ *Machine To Machine*

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché mobile

Offres Mobile

Bouygues Telecom propose différentes offres avec des services toujours plus complets et de qualité qui répondent aux besoins de ses clients.

Bouygues Telecom propose les *forfaits Bouygues Telecom* avec ou sans smartphone, disponibles sur le web ainsi que dans ses 519 boutiques. Depuis octobre 2023, l'opérateur inclut la 5G, plus rapide et plus fluide, dans tous ses *forfaits Bouygues Telecom*¹⁴ afin qu'un maximum de ses clients profitent de la qualité de son réseau 5G. Par ailleurs, afin de protéger les usages de ses clients, l'opérateur continue à inclure dans tous ses forfaits la Solution sécurité Smartphone premium en partenariat avec Norton¹⁵.

Bouygues Telecom propose également ses *forfaits B&You*, sans terminal et sans engagement, disponibles uniquement sur le Web, ainsi qu'un forfait *B&You* 5G et une option 5G pour les détenteurs des *forfaits B&You* 4G.

Bouygues Telecom offre un choix d'environ 80 terminaux compatibles 5G.

Déploiement des réseaux 4G et 5G

Bouygues Telecom continue d'étendre sa couverture Mobile sur l'ensemble du territoire afin de garantir un réseau télécom performant et accessible à tous. En 2023, l'Arcep classe l'opérateur deuxième meilleur réseau Mobile de France métropolitaine pour la dixième année consécutive, et pour la première fois¹⁶ premier (exæquo) sur l'internet Mobile en zones denses. À fin décembre 2023, Bouygues Telecom couvre plus de 99 % de la population en 4G avec plus de 26 600 sites Mobile. Deuxième opérateur en nombre de sites 5G d'après l'ANFR, il assure une couverture nationale avec près de 12 200 sites techniquement opérationnels et couvre toutes les grandes villes de plus de 100 000 habitants en France métropolitaine.

En 2023, Bouygues Telecom est le premier opérateur à lancer en France une offre de Réseau Privé 5G hybride pour les entreprises, s'appuyant sur le cœur 5G et les fréquences de Bouygues Telecom. Les entreprises clientes peuvent ainsi disposer de leur propre réseau privé 5G sans avoir de fréquences ni de cœur de réseau Mobile, pour un coût fortement réduit. L'opérateur commercialise également des solutions de réseau privé 5G, grâce à son partenariat stratégique signé en 2022 avec Ericsson.

Par ailleurs, Bouygues Telecom continue de développer de nouveaux cas d'usage autour de la 5G et accompagne ses clients dans une démarche de co-innovation. En 2023, il s'est ainsi associé à Alten et Siemens France pour développer les usages de la 5G à destination des industriels afin d'accélérer la transition numérique. L'opérateur poursuit également son engagement dans le consortium 5G Open Road lancé en 2022, pour explorer des solutions innovantes dans la mobilité urbaine. Ce programme permettra de développer de nombreux services de mobilité connectée et automatisée afin d'améliorer la sécurité et fluidifier le trafic en zone urbaine.

Performances commerciales

Le parc de clients Mobile de Bouygues Telecom atteint 23,5 millions de clients à fin décembre 2023, soit une hausse de 996 000 clients sur l'année. La base Forfait Mobile, hors MtoM, est en croissance de plus de 287 000 clients sur un an et totalise 15,5 millions de clients à fin 2023.

¹⁴ Déploiement progressif du réseau 5G (3,5 GHz et 2,1GHz), principalement en zones urbaines avec offre et terminal compatibles 5G

¹⁵ Service Norton inclus gratuitement pendant 24 mois à compter de la souscription à un forfait Bouygues Telecom avec engagement 12 ou 24 mois, puis résilié automatiquement

¹⁶ Enquête de l'Arcep, octobre 2023

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché du Haut Débit Fixe

Offres Fixe

Les trois offres fibre de Bouygues Telecom répondent chacune à un besoin spécifique des consommateurs et proposent le meilleur WiFi et la meilleure connexion Internet Fixe du marché¹⁷ :

- une offre 2P avec « Bbox Fit » ;
- une offre 3P complète « Internet + TV + Téléphone » à un prix attractif, avec « Bbox Must » et sa Bbox Wifi 6¹⁸ associée à un décodeur TV 4K pour une performance optimale ;
- une offre « Bbox Ulytm », le meilleur de l'accès internet partout dans la maison, grâce à la puissance de la fibre associée à la Bbox WiFi 6E et la télévision en 4K HDR.

Bouygues Telecom propose également des offres « Bbox Smart TV » 3P sans décodeur, grâce à l'application « B.TV+ » directement intégrée dans un téléviseur connecté ou un vidéoprojecteur Samsung.

Enfin, pour tous les Français qui n'ont pas la fibre à domicile, Bouygues Telecom propose une « 4G box » et une « 5G box » pour un accès internet Très Haut Débit et de qualité grâce à la performance de son WiFi.

Déploiement du réseau fibre

Afin qu'un maximum de foyers puisse profiter de ses offres compétitives, Bouygues Telecom accélère le développement de ses infrastructures Fixe.

Dans le Très Haut Débit, Bouygues Telecom a signé des accords de co-investissement et de partenariat, sécurisant ainsi un total de plus de 41 millions de prises FTTH au 31 décembre 2023. À fin 2023, près de 34,5 millions de prises sont commercialisées dans plus de 28 000 communes et dans tous les départements de France métropolitaine.

Par ailleurs, Bouygues Telecom a également poursuivi avec succès ses projets d'infrastructures qui lui permettent d'optimiser ses coûts d'accès au réseau et d'accélérer le déploiement de la fibre :

- Saint-Malo, projet signé avec Cellnex en février 2020 et portant sur le déploiement d'une infrastructure nationale de fibres optiques en FTTA et FTTO ;
- SDAIF, projet signé en 2020 avec Vauban Infrastructure Partners et portant sur le cofinancement d'un réseau FTTH sur une grande partie de la zone moyennement dense (zone couverte par Orange) ; et
- SDFAST, projet signé avec Vauban Infra Fibre en 2022 afin d'achever en co-financement le déploiement du réseau FTTH en zone moyennement dense (zone couverte par SFR) et en RIP.

Performances commerciales

Bouygues Telecom fait preuve d'une grande régularité et affiche de fortes performances commerciales sur le Fixe, avec une part de marché de 15,2 % à fin 2023.

À fin décembre 2023, Bouygues Telecom compte 4,9 millions de clients Haut Débit Fixe, dont 4,0 millions de clients Très Haut Débit Fixe qui représentent plus de 80% de sa base. Cette croissance est portée par le FTTH qui gagne plus de 574 000 nouveaux clients sur l'année. À fin 2023, Bouygues Telecom compte près de 3,6 millions de clients FTTH. La part de la Fibre dans le parc Fixe de Bouygues Telecom est désormais de 73%.

¹⁷ Bouygues Telecom, 1^{er} opérateur pour la performance de son WiFi pour la 5^{ème} fois consécutive ainsi que pour la performance de son internet Fixe pour la 2^{ème} consécutive, selon les baromètres WiFi des connexions Internet et des connexions internet Fixe, en France métropolitaine, nPerf 2023 - janvier 2024

¹⁸ Première box internet française éco-conçue et certifiée *Green Product Mark* par l'organisme TÜV Rheinland

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché des entreprises et professionnels

Bouygues Telecom est le troisième opérateur sur le marché des entreprises (PME, ETI et Grands Comptes) avec un parc de près de cinq millions d'utilisateurs composé de près de 100 000 petites et moyennes entreprises (PME) et de plus de la moitié des grands comptes du CAC 40.

Depuis plus de cinq ans, l'opérateur gagne des parts de marché dans le Mobile et dans le Fixe, s'appuyant notamment sur les acquisitions de Keyyo et OnCloud. En 2023, le chiffre d'affaires B2B a crû de plus de 9%.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2023, la Direction de l'innovation a poursuivi et intensifié ses efforts pour trouver des solutions utiles pour mieux servir nos clients et rester compétitif dans un marché agité.

Bouygues Telecom, qui travaille sur l'IA depuis 2016, a saisi l'opportunité de l'émergence de l'Intelligence Artificielle générative (IAG) cette année, pour lancer un programme dédié à l'IAG dénommé LucIA, porté par la Direction de l'innovation. Convaincu que l'IA générative est une révolution profonde, Bouygues Telecom a pour objectif de devenir rapidement une entreprise "IA ready", notamment grâce à LucIA. Le programme LucIA s'articule autour de deux axes majeurs.

Le premier axe concerne l'acculturation et la formation des collaborateurs aux nouveaux outils disponibles avec l'IA générative. Cela s'est traduit par la mise en place d'un plan de formation pour l'ensemble des collaborateurs. La direction de l'innovation, en collaboration avec la direction des ressources humaines, a réalisé une formation en ligne de 45 minutes qui sera mise à disposition de tous les collaborateurs en 2024.

Par ailleurs, la Direction de l'innovation a organisé de nombreuses conférences accessibles à tous les collaborateurs afin de les éduquer et de les éclairer sur l'IA générative, ses opportunités, ses usages, ses limites et ses risques. Les conférences ont réuni en moyenne 600 collaborateurs.

Bouygues Telecom a également mis en place des animations autour de l'IA générative sur le site du Technopôle afin de partager les bonnes pratiques du prompting grâce au « Bar à Prompt ».

Le second axe concerne la mise en œuvre dans les métiers de l'IA générative. La Direction de l'innovation a mis en place divers comités techniques et métiers afin d'assurer une animation transverse et de partager les bonnes pratiques sur ce sujet.

Cela a permis, par exemple, de mettre à disposition de l'ensemble de Bouygues Telecom un chat GPT interne qui permet aux collaborateurs de travailler avec le support de l'IA générative dans un environnement totalement sécurisé et sans risque de fuites d'informations vers l'extérieur.

Parmi les projets notables lancés en 2023 autour de l'IA générative, l'un permet de résumer les conversations entre les clients et leur conseiller. Un autre permet de la pré-génération de réponses à des demandes clients via les canaux digitaux qui apparaissent sur les outils des conseillers de clientèle en charge de leur répondre.

Bouygues Telecom a également réalisé de multiples expérimentations en IA générative notamment dans les domaines de la prospection téléphonique, de la génération d'images, de l'amélioration du SEO, etc.

La Direction de l'innovation a également réalisé un travail de cartographie des usages de l'IA générative dans nos métiers et de ses apports potentiels. L'objectif est d'avoir une vue globale des possibles et de leurs potentiels afin d'identifier les grands chantiers de 2024.

Parmi les autres sujets de l'année 2023, la 5G SA (Stand Alone) devient une réalité. Bouygues Telecom a ainsi mis en place une 5G privé sur le site du Technopôle à des fins de démonstrateur pour les clients du monde de l'entreprise, mais également aussi pour travailler sur les nouveaux cas d'usages possibles avec cette avancée technologique. Nous avons par exemple travaillé sur des environnements en réalité augmentée qui permettent de circuler et interagir dans des maquettes numériques complexes.

Les équipes ont continué à travailler sur les cas d'usages déployés sur la 5G (NSA) avec de nombreuses déclinaisons dans divers sites industriels en France ou dans des villes pour des projets de smart city. Le projet OpenRoad est entré dans une phase plus opérationnelle en 2023 ce qui a permis de tester en environnement réel le potentiel des diverses solutions technologiques.

En 2023, les solutions de satellites basse orbite (LEO) sont entrées dans une phase plus opérationnelle. Les équipes de Bouygues Telecom ont travaillé en partenariats avec de nombreux acteurs dans ce domaine. Nous avons ainsi réalisé des tests en usage réel sur des chantiers et des carrières.

Bouygues Telecom a travaillé sur la complémentarité de ces réseaux avec les réseaux télécom terrestre basé sur la 4G et la 5G. Cela a permis de réaliser une valise innovante qui permet d'apporter la connectivité en tout lieu et circonstances. Les équipes ont travaillé sur des solutions SDWAN qui permettent une très grande fiabilité de connectivité en s'appuyant sur divers réseaux.

Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux réseaux fixes et mobiles à très faible latence permet d'imaginer de nouveaux services déportés dans le cloud alors que cela n'était pas possible précédemment. Cela a animé quelques projets confidentiels mené au sein de la direction innovation.

L'aspect RSE reste très présent dans les travaux d'innovation. Les équipes étudient un grand nombre de solutions et d'innovation qui pourraient diminuer nos besoins énergétiques ou notre consommation en carbone. De très gros efforts ont ainsi pu être réalisés sur la conception des set top boxes délivrés chez les clients.

L'éco portail entreprise lancé en début d'année 2023 est un succès et permet à nos clients entreprises d'utiliser le smartphone pour sensibiliser leurs collaborateurs sur les enjeux RSE et bonnes pratiques dans leurs métiers. Au démarrage de l'application, 11 400 grands comptes l'utilisaient déjà.

Le travail avec l'ADEME initié en 2022 a continué en 2023 pour imaginer de nouveaux business et modèles en s'appuyant sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Une étude concernant les risques de fortes pénuries de matières premières, de composants, de matériel et d'énergie liées à différentes causes systémiques a été initiée cette année pour travailler sur un exercice d'innovation sous la contrainte et favoriser les innovations disruptives ainsi que les modalités de résilience de Bouygues Telecom.

Le Métaverse et le Web3 ont donné lieu à de nombreuses recherches en 2022 et ont été mis en application au travers du programme Source afin de tester une plateforme WeB 3.0 [NFT] pour des avantages non cessibles en partenariat avec Cohort et Lilo, collaboration qui a d'ailleurs été primée.

Un travail important réalisé par les équipes de l'innolabTech a permis de mettre en ligne une plateforme de TV de Live Shopping animée au sein de Bouygues Telecom.

En 2023, Bouygues Telecom a également mis en place une plateforme, "l'innolab digital", qui permet à ses clients, collaborateurs ou partenaires d'imaginer et de façonner les produits et services de demain et ainsi de contribuer à notre travail à l'innovation. En 2023, ce sont 4 campagnes qui ont ainsi été lancées, sur des sujets tels que "imaginons ensemble l'offre Bouygues Telecom de vos rêves !" ou "quelle expérience télé demain pour nos enfants ?".

La 7^{ème} édition des Innodays a également été organisée les 31 mai et 1^{er} juin en vue de découvrir, expérimenter et échanger avec les collaborateurs, les partenaires et les start-ups présents autour de 5 thématiques clés pour l'innovation : le cloud / 5G, l'IA générative, les satellites, le WEB3 et l'identité digitale, la RSE. L'évènement a été un réel succès avec plus de 1500 participants.

Bouygues Telecom a également travaillé à une veille sur l'identité digitale en 2023 et produit une note sur le sujet en attendant la sortie des textes officiels.

Enfin, les équipes ont travaillé sur des sujets prospectifs qui pourraient devenir une réalité dans leurs métiers dans quelques années comme la 5G NTN (Non Terrestrial Network), le chiffrement homomorphe et l'humain augmenté.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIETALES ET SOCIALES

Les informations de la déclaration de performance extra-financière prescrites par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de Bouygues Telecom <http://www.corporate.bouyguetelecom.fr/nos-engagements/maitrise-des-ressources/la-responsabilite-societale-dentreprise-chez-bouygues-telecom/et-consultables> dans le Document d'enregistrement universel Bouygues SA à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

PLAN DE VIGILANCE

Les obligations prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce relatives à l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de vigilance sont intégrées dans le Document d'enregistrement universel de Bouygues SA disponible à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

LITIGES

Contentieux terminaux mobiles

- En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que des offres anciennes de Bouygues Telecom associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à payer à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros de dommages et intérêts, et indiqué que l'exécution provisoire du jugement était de droit. Free Mobile a pris la décision de procéder à l'exécution forcée de la condamnation. En conséquence, le 16 mai 2023, Bouygues Telecom a versé à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros majorée des intérêts légaux, soit 310 millions d'euros. Bouygues Telecom conteste le jugement du tribunal de commerce de Paris et a interjeté appel. Free Mobile a également interjeté appel de ce jugement et a porté sa demande à 742 millions d'euros à titre de dommages-intérêts.

Accès à la boucle locale cuivre

- En avril 2021, Bouygues Telecom a assigné la société Orange devant le tribunal de commerce de Paris pour obtenir réparation de son préjudice, évalué à 84 millions d'euros, résultant des manquements d'Orange à ses obligations essentielles d'accès à la boucle locale en cuivre, pour lesquels l'Arcep l'avait mise en demeure dans sa décision n° 2018-1596-RDPI.

Accès à l'infrastructure FTTH

- Le 30 janvier 2020, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement de différends relatifs aux conditions financières de l'accès aux lignes FTTH déployées par SFR FTTH (devenu XP Fibre) dans certaines zones du territoire. Par une décision du 5 novembre 2020, l'Arcep a enjoint à XP Fibre de rétablir les tarifs de cofinancement en vigueur avant le 1er février 2020 et de proposer à Bouygues Telecom un tarif de location n'excédant pas 13,20 euros HT/mois par ligne. Saisie par XP Fibre, la cour d'appel de Paris a confirmé la décision de l'Arcep par un arrêt du 20 avril 2023, XP Fibre a formé un pourvoi en cassation le 17 mai 2023.
- Le 14 octobre 2021, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement de différends relatif aux conditions financières liées à la restitution des frais de mise en service associés au raccordement du client final dans le cadre du contrat d'accès conclu avec Orange en qualité d'opérateur d'infrastructures FTTH dans les zones très denses du territoire. Le 29 mars 2022, l'ARCEP a fait droit à la demande de Bouygues Telecom et a enjoint Orange de modifier les stipulations de son contrat relatives à la restitution des contributions aux frais de raccordement. Orange a interjeté appel de cette décision devant la cour d'appel de Paris devant laquelle la procédure est en cours.

- Le 24 février 2023, Bouygues Telecom et la Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre (SDAIF), dont Bouygues Telecom est actionnaire majoritaire, ont assigné Orange devant le tribunal de commerce de Paris afin d'obtenir la restitution des frais de mise en service associés au raccordement du client final qui leur sont dus au titre des lignes FTTH résiliées en zone très dense (pour la période antérieure à celle couverte par le litige mentionné au paragraphe précédent) et en zone moins dense (depuis le 1er janvier 2018). Les demandes de Bouygues Telecom et de la SDAIF s'élèvent à environ 124 millions d'euros. Orange a formé une demande de sursis à statuer dans l'attente de la décision de la cour d'appel dans le litige mentionné au paragraphe précédent. Bouygues Telecom s'oppose à cette demande.

Itinérance Free Mobile

Le 1^{er} mars 2021, Bouygues Telecom a fait appel du jugement du tribunal administratif de Paris en date du 30 décembre 2020, rejetant sa demande de condamner l'État à lui verser la somme de 2,285 milliards d'euros en réparation des préjudices causés par le défaut de régulation, de 2011 à 2015, de l'accord d'itinérance conclu entre les sociétés Free Mobile et Orange. À la suite de la confirmation par la cour administrative d'appel du jugement du Tribunal administratif, Bouygues Telecom a formé un recours devant le Conseil d'État le 29 août 2023.

Tel and Com c/ Bouygues Telecom

Un distributeur spécialisé (la société Tel and Com), dont le contrat n'avait pas été renouvelé à son échéance, avait assigné Bouygues Telecom, le 10 novembre 2015, devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'une rupture brutale de relations commerciales établies. Tel and Com reprochait à Bouygues Telecom de ne pas avoir respecté un délai de préavis suffisant et revendiquait la réparation de son préjudice à hauteur de 125,7 millions d'euros. La cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 20 décembre 2019, a jugé que le délai de préavis accordé par Bouygues Telecom avait été suffisant. Sur pourvoi de Tel and Com, la Cour de cassation a prononcé la cassation partielle de l'arrêt d'appel et renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Paris. Devant la cour d'appel de renvoi, le distributeur demande une indemnisation à hauteur de 120 millions d'euros. Par un arrêt du 31 mars 2023, la cour d'appel a jugé que le délai de préavis avait été insuffisant et ordonné une expertise aux fins d'évaluer le préjudice revendiqué par Tel and Com. En juin 2023, Bouygues Telecom et Tel and Com ont chacune formé un pourvoi en cassation contre la décision de la cour d'appel.

Impacts des fréquences radioélectriques 5G

En mai 2020, un collectif de 500 personnes physiques a assigné en référé les quatre opérateurs de réseaux mobiles (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile), devant le tribunal judiciaire de Paris, pour demander la désignation d'un expert judiciaire afin d'évaluer les impacts de la 5G sur la santé, l'environnement et la protection de la vie privée. Le tribunal judiciaire de Paris et la cour d'appel de Paris se sont déclarés incompétents pour ordonner une mesure d'investigation générale sur la 5G. En novembre 2022, une partie des demandeurs initiaux a formé un pourvoi en cassation.

Litige brevets

Bouygues Telecom a été assignée par un tiers en contrefaçon au titre de trois brevets. Les demandes s'élèvent au total à environ 40 millions d'euros. Les procédures sont en appel après des décisions en première instance favorables à Bouygues Telecom.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Incident d'exploitation

Une indisponibilité ou une dégradation de la qualité de service peut être occasionnées par la panne d'un équipement technique, par un sinistre sur un site (réseau ou informatique) ou par une opération complexe de remplacement d'équipements.

De tels incidents pourraient avoir pour conséquence un impact négatif sur l'image et les résultats de l'entreprise.

Pour y faire face, Bouygues Telecom :

- veille à la sécurité de ses sites principaux (accès restreints, protection incendie, climatisation, énergie, etc.);
- dispose (en conditions opérationnelles) d'un plan de continuité d'activité pour ses systèmes techniques critiques Mobile et Fixe ; et
- met en place des formations et une organisation de crise basée sur des astreintes dans un processus réactif et coordonné en réponse aux incidents majeurs ;
- coopère avec les autorités dans le cadre de la lutte contre les actes de vandalisme visant les sites télécoms.

En complément, l'entreprise réalise régulièrement des tests au travers d'exercices de crise. Des audits réguliers de ces dispositifs sont également menés, en coordination avec l'Anssi¹⁹.

Contexte concurrentiel et évolution du marché

Bouygues Telecom propose exclusivement ses offres et services sur le marché français. Ce dernier est un marché mûr qui connaît ces dernières années une concurrence forte aussi bien sur le segment Grand Public que sur le segment Entreprises.

Une pression concurrentielle très intense sur les tarifs Mobile et Fixe pourrait affecter négativement les résultats attendus par Bouygues Telecom, dans un marché nécessitant des investissements importants en termes d'infrastructures et de fréquences.

Bouygues Telecom développe des offres adaptées aux attentes de ses clients, dans un contexte de budget des ménages contraint.

Effets des ondes électromagnétiques

L'exposition aux ondes électromagnétiques est un sujet qui préoccupe les Français et mobilise différentes associations.

La perception accrue d'un risque par les consommateurs, notamment à l'occasion des déploiements de réseaux 5G, pourrait aboutir aux impacts suivants : baisse de la consommation par client et du nombre de clients, augmentation des délais et/ou des coûts de déploiement et de gestion des sites. Dans un rapport définitif publié en février 2022, l'Anses²⁰ a conclu à l'absence de nouveaux risques pour la santé liés au déploiement de la 5G dans la bande de fréquence 3,5GHz

Bouygues Telecom a mis en place, dès son origine, une équipe spécifique sur ce sujet. Celle-ci a la responsabilité de faire appliquer rigoureusement la réglementation et de réaliser une évaluation consciencieuse du risque en s'appuyant sur l'expertise collective. L'entreprise contribue à la recherche indépendante et communique l'ensemble des publications scientifiques sur le sujet.

¹⁹ Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

²⁰ Agence nationale sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Cybersécurité

Les cyberattaques des réseaux et des systèmes d'information peuvent avoir plusieurs conséquences dont :

- la divulgation de données sensibles, en particulier des données personnelles de clients ; et/ou
- l'indisponibilité de services : par exemple, ralentissement des prises de commande, retards d'exécution, difficulté de connexion pour les clients au réseau télécom, perturbation des ventes en boutiques ou des services de relation clients, etc.

Dans le cas d'une attaque de cette nature, l'entreprise s'exposerait alors à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Pour s'en protéger, chaque métier du groupe a mis en place une politique de sécurité adaptée à ses risques spécifiques. Cette politique est structurée autour :

- de la gestion des habilitations d'accès aux systèmes d'information ;
- d'un dispositif de prévention permanente et de protection destiné à faire face aux intrusions ;
- d'un système de supervision permettant la détection des incidents de sécurité ;
- d'une sensibilisation régulière de l'ensemble de ses collaborateurs, fournisseurs et partenaires à la sécurité ; et
- de plans de réaction et de reprise d'activité.

Des contrôles sont également menés annuellement. Chaque métier du groupe dispose en outre d'une couverture d'assurance consacrée aux « risques Cyber ».

Risques liés à la réglementation et à son évolution

Bouygues Telecom évolue dans un secteur fortement réglementé. Il est soumis à de nombreuses réglementations françaises et européennes, particulièrement en matière de communications électroniques, de protection des données personnelles, de conformité et de droit de la consommation.

De nouvelles réglementations nationales et européennes ou l'évolution de l'application qui en est faite par le régulateur ou les juridictions peuvent entraîner des contraintes supplémentaires pour l'opérateur et impacter notamment ses modes de commercialisation.

Dépendance aux grands fournisseurs

Afin de maintenir un haut niveau de compétitivité, Bouygues Telecom mène une politique d'achat ambitieuse lui permettant de concilier innovation et maîtrise des coûts.

Cependant, la mise en concurrence la plus large des fournisseurs dans le cadre de cette politique pourrait être contrariée par des évolutions affectant le marché telles que la diminution du nombre de fournisseurs potentiels en matière d'infrastructures ou la part croissante des solutions cloud et en mode SAAS de nature à peser sur les coûts et à retarder la mise en place de solutions émergentes plus compétitives.

Face à ces risques Bouygues Telecom poursuit sa politique de mise en concurrence systématique et de diversification de ses approvisionnements.

FILIALES, SOUS-FILIALES ET PARTICIPATIONS

ALLEO (anciennement dénommée 1913)

La société ALLEO est un distributeur de proximité de solutions de télécoms auprès des PME dont le capital social est détenu à 100 % par Bouygues Telecom.

Le 4 janvier 2023, ALLEO a acquis l'intégralité des parts sociales de la société VERAX (nom commercial ALLEO) (519 477 913 RCS Mâcon), un intégrateur spécialisé dans les services de communications unifiées et la cybersécurité. En date du 1^{er} juin 2023, la société VERAX a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au sein de la société ALLEO (anciennement dénommée 1913).

Au 31 décembre 2023, ALLEO a réalisé un chiffre d'affaires de 10,25M€. Le résultat net au 31 décembre 2023 s'élève à -1,86M€.

Bouygues Telecom Flowers

Bouygues Telecom Flowers a été créée le 16 octobre 2020. Elle est détenue à 100% par Bouygues Telecom et a pour objet la prise de participation dans tous types de sociétés sous forme notamment de constitution, d'apports partiels d'actifs, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux dont l'activité est directement ou indirectement et/ou en tout ou partie, en lien avec le secteur des télécommunications électroniques.

Au 31 décembre 2023, Bouygues Telecom Flowers détient :

- 40% du capital de SECKIOT, dont l'objet social est principalement l'édition et la commercialisation de logiciels de cybersécurité.
- 19.9% du capital de Champ's, dont l'objet social est principalement l'édition, la distribution et la diffusion de services en ligne et de services audiovisuels, notamment via une application mobile, de contenus de compétitions sportives de haut niveau, dans le but d'offrir une expérience inédite aux supporter de clubs sportifs.
- 21% du capital de WE DO LOW (anciennement dénommée Yubik), dont l'objet social est principalement l'étude, l'analyse et l'optimisation des performances d'applications logicielles via des prestations de services, et la conception de logiciels visant à cette optimisation.

Au 31 décembre 2023, Bouygues Telecom Flowers n'emploie aucun salarié, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires²¹ et son résultat net se traduit par une perte de – 159 973,19 euros²².

Phoenix France Infrastructures

Phoenix France Infrastructures est détenue à 40% par Bouygues Telecom. Elle a pour activité le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance des sites points hauts qu'elle détient, et la fourniture de services en relation avec ces sites.

Au 31 décembre 2023, Phoenix France Infrastructures a réalisé un chiffre d'affaires de 15 M€²³ et son résultat net se traduit par une perte de -9M €²⁴.

²¹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Flowers

²² Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Flowers

²³ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Phoenix France Infrastructures

²⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Phoenix France Infrastructures

La société Phoenix France Infrastructures a constitué, au cours de l'exercice 2022, une filiale détenue à 100%, Phoenix France Infrastructures 2 destinée à acquérir environ 2000 sites mobiles en zone très dense.

Bouygues Telecom Initiatives

Créée en décembre 2008, Bouygues Telecom Initiatives est une filiale détenue à 100 % par Bouygues Telecom, ayant pour vocation de participer au développement de jeunes entreprises innovantes principalement dans le secteur des services de communications électroniques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Bouygues Telecom Initiatives a poursuivi son activité. Elle a continué de contribuer, au travers des organes de surveillance mis en place dans les startups, au développement de ses participations.

Le résultat net de Bouygues Telecom Initiatives au 31 décembre 2023 s'élève à 138 543 €, contre un résultat de 1,2 M€ en 2022.

Bouygues Telecom Services

Bouygues Telecom Services est une société de droit portugais détenue à 100 % par Bouygues Telecom. Elle développe une activité de centre d'appels. L'année 2023 a été plus particulièrement marquée par une augmentation du nombre des conseillers de clientèle (483 fin 2023 contre 394 fin 2022).

Au 31 décembre 2023, avec un effectif de 549 salariés, Bouygues Telecom Services a réalisé un chiffre d'affaires de 14,1 M€ et son résultat net après impôt s'élevait à 426 k€²⁵.

BT Projets IV

BT Projets IV est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets V

BT Projets V est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets VII

BT Projets VII est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

Bouygues Telecom Business – Distribution

Le 31 décembre 2020, Bouygues Telecom a acquis 100 % des titres de la société Bouygues Telecom Business – Distribution (BTBD), société par actions simplifiée, dont le siège social est situé Arcs de Seine bâtiment c, 1 rue les Enfants du Paradis, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 421 713 892 R.C.S. Nanterre qui propose des offres mobiles et fixes au grand public et aux entreprises.

Au 31 décembre 2023, Bouygues Telecom Business – Distribution (BTBD) a réalisé un chiffre d'affaires de 401,6 M€ et emploie 122 personnes.

Le résultat net de la société Bouygues Telecom Business – Distribution (BTBD) s'élève à 92,6 M€ au 31 décembre 2023.

²⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Services

Cellnex France Infrastructures

Bouygues Telecom détient, depuis octobre 2022, 49% du capital social de Cellnex France Infrastructures, société qui a pour activité le déploiement et l'exploitation de sites mobiles en dehors des zones très denses.

Au 31 décembre 2023, Cellnex France Infrastructures a réalisé un chiffre d'affaires de 1 M€²⁶ et son résultat net s'élevait à -2 M€²⁷.

C2S

En date du 12 décembre 2023, Bouygues Telecom a acquis auprès de Bouygues SA 100% du capital et des droits de vote de la société C2S (380 104 877 RCS Nanterre), une société de services numériques, spécialisée dans la transformation digitale, le cloud et la cybersécurité.

Ce rapprochement stratégique vient enrichir les services proposés par Bouygues Telecom Entreprises.

Au 31 décembre 2023, C2S a réalisé un chiffre d'affaires de 34,6 M€ et un résultat net de - 0.4M €.

Infracos

Bouygues Telecom détient 50 % d'Infracos, société dédiée à la réalisation d'un accord de mutualisation d'une partie des réseaux d'accès mobiles de Bouygues Telecom et de SFR.

Au 31 décembre 2023, avec un effectif de 32 salariés, dont la plupart sont mis à la disposition d'Infracos par Bouygues Telecom ou par SFR, Infracos a réalisé un chiffre d'affaires de 182 249 642,92 M€²⁸ et son résultat net s'élevait à 750 243,14 €²⁹.

Keyyo

Bouygues Telecom détient, depuis le 18 avril 2023, 100% du capital et des droits de vote de Keyyo.

Keyyo a pour activité la fourniture de services de téléphonie innovants en mode SAAS à destination des TPE et des PME.

Au 31 décembre 2023, Keyyo a réalisé un chiffre d'affaires de 68.138.083 € et emploie 360 salariés. Le résultat net de Keyyo s'élève à une perte de 768.821 €, au 31 décembre 2023.

En date du 1^{er} juin 2023, Keyyo CleverNetwork, un opérateur spécialisé dans les offres réseaux, VPN et SD Wan auprès des PME, qui était détenue à 100% par Keyyo, a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au sein de Keyyo.

Depuis le 23 octobre 2023, Keyyo détient 100% du capital social et des droits de vote de la société Apizee qui est spécialisée dans les solutions de vidéo conférence collaborative ciblant les usages de télémaintenance et/ou téléassistance. Au 31 décembre 2023, Apizee a réalisé un chiffre d'affaires de 3.065.517 € et compte 40 salariés

²⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Cellnex France Infrastructures

²⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Cellnex France Infrastructures

²⁸ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos

²⁹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos

OnCloud

En 2021, suite à la scission des activités de télécommunication et du Cloud, Nerim est devenue OnCloud.

Au 31 décembre 2023, OnCloud a réalisé un chiffre d'affaires de 9 M€. Le résultat net de OnCloud s'élève à - 4 M € au 31 décembre 2023³⁰.

OnCloud détient 80 % du capital de la société X'Pert Call au 31 décembre 2023³¹.

Nexloop France

Bouygues Telecom détient 49% du capital social de Nexloop France qui a pour activité la conception, le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de réseaux d'infrastructures, de fibres optiques et de sites de collecte et d'amplification ainsi que la commercialisation de services en relation avec ces activités.

Au 31 décembre 2023, Nexloop France a réalisé un chiffre d'affaires de 44M€³² et son résultat net s'élevait à 16M€³³.

Numspot

En date du 30 janvier 2023, La Caisse des dépôts et consignations, Docapost, Dassault Systèmes International et Bouygues Telecom ont constitué Numspot, société qui a vocation à proposer et commercialiser une offre de cloud souverain et de confiance avec l'ambition de devenir un leader du cloud de confiance sur les marchés publics, marchés de la santé, auprès d'acteurs privés ayant des besoins en matière de gestion de données sensibles ainsi qu'auprès des éditeurs de PaaS/SaaS qui visent ces marchés.

Bouygues Telecom détient 19% du capital et des droits de vote de Numspot.

Au 31 décembre 2023, Numspot a n'a pas réalisé de chiffre d'affaires et son résultat net se traduit par une perte de -8M€³⁴

Réseau Clubs Bouygues Telecom (RCBT)

Au 31 décembre 2023, le nombre total de boutiques s'élève à 519, dont 296 situées en centre commercial (57%).

Le réseau de succursales, dont le développement a été initié en 2005, compte 254 clubs (49 %) à fin 2023.

Au 31 décembre 2023, l'effectif (CDI, CDD) inscrit s'élevait à 1 782 collaborateurs (1853 au 31 décembre 2022).

Le chiffre d'affaires net de RCBT s'est établi, pour l'exercice 2023, à 704,0 M€ contre 678,4 M€ en 2022. Le résultat de l'exercice 2023 se traduit par une perte nette comptable de 479 K€ contre un bénéfice de 4,9 M€ au 31 décembre 2022.

³⁰ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de OnCloud
³¹ Résultats n'appelant pas de commentaire particulier à l'échelle de Bouygues Telecom
³² Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Nexloop
³³ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Nexloop
³⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Numspot

Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre a été créée par Bouygues Telecom le 15 janvier 2020. Elle est détenue à 49% par Bouygues Telecom et a pour activité l'acquisition, la détention, l'exploitation et la gestion des droits d'accès aux réseaux d'infrastructure fibre à haut débit déployés par Orange et SFR dans les « Zones à Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement » et « Zones à Appel à Manifestation d'Engagement Locaux » et la fourniture de services en relation avec ces droits d'accès.

Au 31 décembre 2023, Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre a réalisé un chiffre d'affaires de 366 M€ et son résultat net se traduit par une perte de - 9 M€³⁵.

Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires (SDFAST)

Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires est une société dédiée détenue à 49% par Bouygues Telecom. Elle a principalement pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme auprès des opérateurs d'immeubles, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux côtés des principaux opérateurs français. Environ deux milliards d'euros seront investis dans les cinq prochaines années.

Au 31 décembre 2023, Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires a réalisé un chiffre d'affaires de 369M€³⁶ et son résultat net se traduit par une perte de -51 M€³⁷.

Société Française de Solutions Technologiques – SFST

Depuis le 28 juin 2023, Bouygues Telecom détient 5% du capital de la Société Françaises de Solutions Technologiques - SFST, Accenture Holding B.V. en détenant 95%.

SFST a pour objet de fournir à Bouygues Telecom des prestations techniques de haute technicité. Ces prestations sont sous-traitées par SFST à la société BTechnologie, société de droit marocain détenue à 100% par SFST.

Telefonica Global Solutions France

Telefonica Global Solutions France avait été créée en mai 2015 entre Bouygues Telecom qui en détenait 30 % et Telefonica International Wholesale Services France SAS 70 %.

Le 15 mai 2023, Bouygues Telecom a cédé à Telefonica International Wholesale Services France SAS (devenue Telefonica Global Solutions France II) l'ensemble des actions qu'elle détenait dans Telefonica Global Solutions France.

³⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

³⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires

³⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de de Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires

Tisseo Services

Tisseo Services a pour activité le raccordement et la fourniture de services après-vente d'équipements FTTH.

Au 1^{er} janvier 2023, Tisseo Services a réalisé une opération de fusion-absorption de la société Amplitel, filiale détenue à 100% par la société Bouygues Telecom et spécialisée dans l'activité de SAV FTTH et ADSL. La Société a ainsi renforcé sa capacité à soutenir la croissance du FTTH, développé les synergies opérationnelles entre ses activités RACC et SAV FTTH notamment au travers des activités travaux, mutualisé ses compétences notamment au travers des activités travaux et BtoB. Elle affirme ainsi une empreinte de qualité unique et de référence pour les clients de Bouygues Telecom sur une large partie du territoire national.

Au 31 décembre 2023, Tisseo-Services a réalisé un chiffre d'affaires de 42,5 M€ et emploie 580 salariés. Le résultat net de Tisseo-Services s'élève à -1,3 M€ au 31 décembre 2023.

Winnovation Inc. (USA)

Winnovation, société de droit californien et filiale de Bouygues Telecom détenue à 100%, créée en 2012, a pour activité la réalisation de veilles, études et analyses dans le domaine des technologies pour plusieurs filiales du Groupe Bouygues.

Au 31 décembre 2023, Winnovation a réalisé un chiffre d'affaires de 1 M€ sur l'exercice 2022 et son résultat net s'élevait à 6 k€ au 31 décembre 2023.

SUCCURSALES

La liste des succursales de Bouygues Telecom existantes 31 décembre 2023 figure en Annexe 1.

II. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONSOLIDEES

RESULTAT GLOBAL DE L'ACTIVITE (COMPTES CONSOLIDES)

Entre 2018 et 2023, Bouygues Telecom a maintenu une solide dynamique de croissance. L'opérateur affiche une croissance annuelle moyenne de 7,7% de son chiffre d'affaires total sur cette période.

En 2023, le chiffre d'affaires atteint 7,7 milliards d'euros, en croissance de 3% par rapport à 2022. Le chiffre d'affaires facturé aux clients de 5,9 milliards d'euros est en hausse de 5%. Bouygues Telecom valide ainsi son objectif 2023 de chiffre d'affaires facturé aux clients en hausse. Cette croissance reflète la poursuite de l'accroissement de sa base de clients dans le Fixe comme dans le Mobile ainsi que de ses ABPUs, particulièrement dans le Fixe.

Le chiffre d'affaires Services croît de 4% sur un an, pénalisé par le chiffre d'affaires « entrant » sur l'ensemble de l'année. La baisse du chiffre d'affaires « entrant » reflète celles du trafic (voix et SMS) et du tarif régulé des terminaisons d'appel. Elle est sans impact sur l'EBITDA après Loyer, car compensée par des coûts symétriques liés au trafic « sortant ».

L'ABPU Mobile ressort à 19,7 euros par mois et par client, stable sur un an. L'ABPU Fixe, de 31,4 euros par mois et par client, est en hausse de 1,9 euro sur un an, dans un contexte de poursuite de ses acquisitions clients FTTH et d'augmentations progressives de ses tarifs.

L'EBITDA après Loyer s'élève à 1 969 millions d'euros, en augmentation de 196 millions d'euros sur un an, soit une croissance de 11%, se comparant favorablement à un objectif annuel de l'EBITDA après Loyer d'environ 1,9 milliard d'euros. La marge d'EBITDA après Loyer sur chiffre d'affaires Services atteint 32,9% en 2023, en hausse de 2,1 points sur an.

Le résultat opérationnel courant des activités (ROCA) est en forte hausse à 798 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant atteint 769 millions d'euros, en hausse de 104 millions d'euros sur l'année, en ligne avec la croissance de l'EBITDA après Loyer. La différence de 29 millions d'euros entre les deux indicateurs provient de l'amortissement de PPA (*Purchase Price Allocation*) de BTBD.

Le résultat opérationnel est de 791 millions d'euros, en hausse de 56 millions d'euros sur un an. Il intègre un résultat non courant de 21 millions d'euros (contre 70 millions d'euros en 2022), principalement lié à la plus-value de cession de sites.

Le résultat net s'établit à 457 millions d'euros, en baisse de 28 millions d'euros sur un an.

Les investissements bruts (hors fréquences) s'élèvent à 1 475 millions d'euros en 2023. Bouygues Telecom atteint ainsi son objectif annuel de capex bruts (hors fréquences). Les cessions s'élèvent à 47 millions d'euros en 2023 (contre 138 millions d'euros en 2022).

Enfin, l'endettement net est de 2 625 millions d'euros fin 2023 comparé à 2 303 millions d'euros fin 2022.

FINANCEMENT

Au 31 décembre 2023, le financement du groupe Bouygues Telecom est assuré par :

- Des lignes de crédit confirmées (2 035 millions d'euros) signées avec plusieurs grandes banques de première catégorie, sur des durées de trois à cinq ans. Au cours de l'année 2023, Bouygues Telecom a prolongé la maturité des lignes venant prochainement à échéance et augmenté l'encours de six lignes (de 320 M€) ;
- Un programme de titrisation de créances permettant un financement maximum de 675 millions d'euros, jusqu'au 31 mars 2025. Bouygues Telecom cède mensuellement des créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT). Depuis sa mise en place (en juillet 2010), le périmètre des créances cédées s'est accru : initialement limité aux seules factures liées à l'activité Mobile des clients ayant souscrit un forfait Bouygues Telecom, il a été étendu aux factures liées à l'activité Mobile étalement de paiement puis aux factures de l'activité fixe ;
- Un nouveau programme de financements exports de 9 ans avec l'agence de crédit suédoise permettant un financement jusqu'à 600 m€ tiré à hauteur de 184 m€ au cours de l'exercice 2023. Ce financement vient en complément des deux programmes signés respectivement en 2014 et 2018 tirés en intégralité et dont le capital restant dû s'élève à 93 millions d'euros ;
- Un nouveau tirage sur le programme de crédit export garanti par l'agence de crédit coréenne pour 200 m€ sur 4,5 ans qui vient s'ajouter aux deux premières tranches tirées à hauteur de 800 M€ (le programme global signé en 2018 s'élevant à 2 000 millions d'euros) ;
- Un financement de 350 M€ signé avec la Banque Européenne d'investissement pour une durée de 7 ans.

Par ailleurs, Bouygues, actionnaire principal de Bouygues Telecom, octroie à celle-ci la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose. De même, Bouygues Telecom a conclu des conventions de crédit avec ses principales filiales.

Ces différentes sources de financement permettent au groupe Bouygues Telecom de faire face à ses charges d'exploitation et investissements nécessaires pour les années à venir.

Par ailleurs, les excédents de trésorerie sont placés à taux variable auprès de Bouygues dans le cadre d'une convention signée entre les deux entités.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion du risque de taux

L'endettement net (financement brut diminué des excédents de trésorerie) de Bouygues Telecom est en partie à taux variable. Afin de se protéger contre toute variation défavorable des taux d'intérêt, Bouygues Telecom a contractualisé des swaps de taux auprès de quatre contreparties différentes pour un notionnel cumulé de 830 millions d'euros pour des échéances échelonnées entre 2026 et 2028. En outre, en fin d'année 2023, Bouygues Telecom a conclu un tunnel de taux qui permet de se protéger contre une hausse des taux tout en bénéficiant d'une baisse attendue des taux d'intérêts.

La couverture de taux d'intérêt est adaptée en fonction de l'évolution des taux d'intérêts.

Gestion du risque de change

Le principe appliqué au sein du groupe Bouygues Telecom est de couvrir systématiquement les risques de change découlant des opérations commerciales. Le risque est couvert exclusivement à l'aide d'opérations à terme de devises. Au 31 décembre 2023, le notionnel des instruments de couverture représente 58 MUSD.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les informations relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances prévues par l'article L. 441-14 du Code de commerce figurent en Annexe 2.

PRETS CONSENTIS (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Il est précisé, conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, que Bouygues Telecom n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

III. RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

RESULTATS DE L'EXERCICE – COMPTES INDIVIDUELS

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente et qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur.

Pour la clôture des comptes 2023, Bouygues Telecom opte pour un changement de méthode comptable, afin de ne plus appliquer la méthode du corridor et constater directement les écarts actuariels sur l'exercice. Afin de refléter de façon plus adaptée et pertinente la performance ainsi que le patrimoine de l'entité. A l'exception de ce changement, les comptes ont été établis selon les mêmes règles et méthodes comptables que l'année précédente.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Bouygues Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 7 715 millions d'euros, en hausse de 4.25 % par rapport à 2022.

Le résultat d'exploitation s'établit à 484 millions d'euros, contre 412.1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2023 se traduit par un bénéfice de 373.8 millions d'euros, contre un bénéfice de 441.6 millions d'euros en 2022.

Le montant constaté au titre de l'intéressement et de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 17.5 millions d'euros sur l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 373 765 209,99 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 2 332 960 272,04 euros, nous vous proposons de l'affecter comme suit :

- versement d'un dividende de 299 980 404,84 euros, soit 4,92 euros pour chacune des 60 971 627 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, soit 2 032 979 867,20 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous mentionnons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2020	2021	2022
Nombre d'actions	53 785 999	60 971 627	60 971 627
Dividende unitaire	5,58 €	4,92 €	-
Dividende total (a)	300 125 874,42 €	299 980 404,84 €	

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de l'exercice 2023 et que les charges non déductibles réintégrées dans les comptes de la Société au 31 décembre 2023 s'élèvent à 1 598 553 euros.

SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres individuels s'élèvent, après affectation du résultat, à 5 508 562 231,29 euros (contre 5 104 397 342,80 euros fin 2022), pour un capital social de 929 207 595,48 euros.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent (Annexe 3).

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

V. EVOLUTION PREVISIBLE

Les perspectives ci-après s'entendent sur la base des éléments connus à date.

Dans un contexte de poursuite du développement de sa base clients, notamment dans le Fixe, et de maintien de ses investissements destinés à densifier son réseau dans le Mobile, Bouygues Telecom vise en 2024 :

- un chiffre d'affaires facturé aux clients en hausse ;
- un EBITDA après Loyer supérieur à 2 milliards d'euros ; et
- des investissements d'exploitation bruts d'environ 1,5 milliard d'euros (hors fréquences).

En 2024, Bouygues Telecom continuera à déployer son plan stratégique « **Ambition 2026** » : accélérer dans le FTTH et dans le Mobile.

Le principal objectif de Bouygues Telecom est de délivrer 600M€ de FCF avant BFR en 2026, comme annoncé au *Capital Market Day* du 15 janvier 2021. Nous sommes confiants dans l'atteinte de cet objectif.

VI. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2023, le capital de la Société était d'un montant de 929 207 595,48 euros, divisé en 60 971 627 actions de 15,24 euros chacune, et qu'il n'a pas évolué depuis.

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce se rapportant au recensement obligatoire des « salariés actionnaires », nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Aucune évolution du mode d'exercice de la Direction Générale n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

Il est rappelé que le Conseil d'administration de la Société du 21 avril 2022 a décidé de dissocier, les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GENERALE

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de Bouygues Telecom était composé comme suit :

Edward Bouygues	Président du Conseil d'administration et Administrateur
Olivier Roussat	Administrateur
Richard Viel-Gouarin	Administrateur
Olivier Bouygues	Administrateur
JCDecaux Holding représentée par Gwenaëlle Peyraud	Administrateur
Bouygues représentée par Pascal Grangé	Administrateur
Charlotte Bouygues	Administrateur
Marie-Luce Godinot	Administrateur
Didier Casas	Censeur

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la direction générale de Bouygues Telecom est assurée par Benoît Torloting, en qualité de Directeur Général.

MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Bouygues Telecom, par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice 2023 :

◆ **Président du Conseil d'administration - Administrateur : Edward Bouygues**

- Président de Bouygues Telecom
- Directeur général délégué de Bouygues SA
- Président de Bouygues Telecom Flowers
- Président de Bouygues Telecom Initiatives
- Président de Bouygues Développement
- Président du conseil d'administration et administrateur de Bouygues Europe SA (Belgique)
- Administrateur de Heling SAS
- Président de Eole
- Président de la Fondation d'entreprise Bouygues Telecom

◆ **Directeur Général : Benoît Torloting**

Néant

◆ **Administrateur : Richard Viel Gouarin**

- Gérant de Richard Viel-Gouarin Management (EURL)
- Président de PMU Paris Mutuel Urbain (GIE)
- Membre du Comité de surveillance de la société LeHibou (SAS)

◆ **Administrateur : Olivier Roussat**

- Directeur général de Bouygues SA
- Administrateur de TF1 SA
- Administrateur de Bouygues Construction SA
- Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
- Administrateur de Colas SA
- Administrateur d'Equans SAS
- Administrateur de Capgemini

◆ **Administrateur : Olivier Bouygues**

- Administrateur de Bouygues SA
- Administrateur de TF1 SA
- Censeur de Bouygues Construction SA
- Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
- Président directeur général et administrateur de la société SECI SA (Côte d'Ivoire)
- Président de SCDM Domaine SAS
- Président et administrateur de Heling SAS

◆ **Administrateur : JCDecaux Holding**

- Président de Decaux Frères Investissements SAS
- Président d'Apolline Immobilier SAS
- Président de Decres SAS
- Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo SE
- Président de DF Collection SAS
- Président de Decres 2 SAS
- Membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue
- Président de DF Investco

- ◆ ***Gwenaëlle Peyraud, représentant permanent de JCDecaux Holding***
 - Représentant permanent de Decaux Frères Investissements SAS, Administrateur de DF3I (anciennement DF Real Estate SA)
 - Représentant permanent de JCDecaux Holding SAS, membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue SAS
 - Présidente de JCDecaux Holding Corporate SAS

- ◆ ***Administrateur : Bouygues SA***
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur du GIE 32 Hoche
 - Membre du Conseil d'administration du GIE Registrar
 - Administrateur de Colas SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil d'administration de l'organisme gestionnaire du centre Gustave Eiffel
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur du GIE Intrapreneuriat Bouygues

- ◆ ***Pascal Grangé, représentant permanent de Bouygues SA,***
 - Directeur Général Délégué de Bouygues SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Bouygues Construction
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Colas
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de TF1
 - Représentant permanent de Bouygues au conseil de Bouygues Immobilier
 - Administrateur de Bouygues Europe
 - Président d'Uniservice S.A
 - Administrateur d'Equans SAS

- ◆ ***Administrateur : Charlotte Bouygues***
 - Représentante permanente de SCDM, Administratrice de Bouygues SA
 - Directrice Stratégie de SCDM
 - Administratrice de Bouygues Construction
 - Représentant permanent de SCDM, Administrateur de TF1
 - Présidente de Systerre
 - Présidente de Nhectar
 - Administratrice de Heling SAS
 - Administratrice des Grands Crus Classés du Médoc

- ◆ ***Administrateur : Marie-Luce Godinot***
 - Directrice générale adjointe Innovation, Développement durable et Systèmes d'information de Bouygues SA
 - Administratrice de Bouygues Construction SA
 - Administratrice d'Equans SAS
 - Représentante permanente de Bouygues, société administratrice de Colas
 - Présidente de LocalSolver SAS
 - Présidente d'Uby SAS
 - Director de Bouygues Asia (Japon)
 - Administratrice de CentraleSupelec
 - Membre de l'académie des technologies.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous informons qu'aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

VIII. RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale, nous vous proposons de :

- approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
- constater que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 373 765 209,99 euros et décider, la distribution d'un dividende et l'affectation du solde en report à nouveau ;
- approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions qui y sont mentionnées ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier ROUSSAT ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Richard VIEL-GOUARIN ;
- renouveler le mandat d'administrateur de la société BOUYGUES SA ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier BOUYGUES ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Edward BOUYGUES ;
- renouveler le mandat d'administrateur de la société JCDECAUX HOLDING ;
- renouveler le mandat de censeur de Monsieur Didier CASAS.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées et vous remercions de votre confiance.

Le 20 février 2024

Le Conseil d'administration



ANNEXE 1 LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
LA DURANNE	260 RUE LOUIS DE BROGLIE	13799	AIX-EN-PROVENCE
CAEN	ZAC CITIS I - 2 AVENUE D'ATALANTE	14200	HEROUVILLE SAINT-CLAIR
PRINTANIA	ILOT 3, ALLEE CHARLES PATHE	18000	BOURGES
DIJON	21 DIJON – 33 RUE DE L'INGENIEUR BERTIN	21600	LONGVIC
QUIMPER	ZA DE TROYALACH	29170	SAINTEVAREZEC QUIMPER
TOULOUSE	7 IMPASSE GASTON MONNERVILLE - PARC ATLANTA	31200	TOULOUSE
OCEANIA	25 AVENUE VICTOR HUGO	33700	MERIGNAC
RENNES 2	10 RUE LEO LAGRANGE	35131	CHARTRES DE BRETAGNE
MONTPELLIER LATTES	CHEZ BUREAUX&CO ZAC DES COMMANDEURS 21 RUE MARCEL CARNE	34970	LATTES
LIMOGES	PARC D'ACTIVITES IMHOTEP RUE MARCEL DESPREZ	87000	LIMOGES
AQUADIA	ROUTE DES DEUX LIONS 1, ALLEE FERDINAND DE LESSEPS	37206	TOURS
BLOIS	7 RUE MICKAEL FARADAY	41260	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
ATLANTICA	62-76 RUE DES FRANCAIS LIBRES	44200	NANTES
EUROPLAZA 2	4 RUE GRAHAM BELL, TECHNOPOLE DE METZ	57070	METZ
MARCQ-EN-BAROEUL	159 AVENUE DE LA MARNE	59700	MARCQ-EN-BAROEUL
CLERMONT	ZI DES ACILLOUX - ROUTE DU CENDRE	63800	COURNON- D'AUVERGNE
ANGLET	8 ALLEE DIDIER DAURAT CHEMIN DE LABORDOTTE – ZA MAIGNON	64600	ANGLET
ALSACIA	6 RUE EUGENIE BRAZIER	67400	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN
TOUR SUISSE	1 BOULEVARD VIVIER MERLE-TOUR SOCIETE SUISSE	69003	LYON
ANNECY	ZAC DE PRE MAIRY, 84 RUE DU VIERAN	74370	PRINGY
ROUEN FLAUBERT	8 B AVENUE JEAN RONDEAUX	76000	ROUEN
CONNECT	9 AVENUE MORANE SAULNIER	78140	VELIZY- VILLACOUBLAY
ENERGY 4	34 AVENUE DE L'EUROPE	78140	VELIZY- VILLACOUBLAY
MONTIGNY	1 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	78180	MONTIGNY-LE- BRETONNEUX
LE TECHNOPOLE	13/15 AVENUE DU MARECHAL JUIN	92360	MEUDON

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
ARCS DE SEINE	1 RUE LES ENFANTS DU PARADIS	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
SAINTE PRIEST	6/8 ALLEE DU PIEMONT – PARC TECHNOLAND - BATIMENT H	69800	SAINTE PRIEST

ANNEXE 2
DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D 441-6)

	Article D 441-1-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441-1-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	0 jour (indicatif)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	25 049		1 191		1 191		1 779 524		1 779 524		1 779 524		1 787 066
Montant total des factures concernées ttc	1 117 868 874,19		50 771 357,82		-52 779 761,45		39 540 769,07		-21 134 766,55		35 897 898,85		1 787 066
Pourcentage du montant total des achats ttc de l'exercice	1,35%		0%		0%		0%		0%		0%		452 263 110,51
Pourcentage du chiffre d'affaires ttc de l'exercice	8%		1,35%		-0,13%		0,13%		0,13%		3,30%		9 723 034 737,73
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues	1 229		1 229		1 229		1 229		1 229		1 229		7 265 632
Montant total des factures exclues	152 443 750,78		152 443 750,78		152 443 750,78		152 443 750,78		152 443 750,78		152 443 750,78		327 532 771,51
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-5 ou article L 445-1 du code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) 60 jours date de facture <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) 60												

ANNEXE 3
RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en euros

	2023	2022	2021	2020	2019
<u>Situation financière</u>					
Capital social	929 207 595	929 207 595	929 207 595	819 698 625	712 588 400
Nombre actions ordinaires	60 971 627	60 971 627	60 971 627	53 785 999	46 757 769
<u>Résultat global des opérations de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires	7 715 091 099	7 400 000 277	6 964 545 886	6 575 586 813	6 210 057 771
Résultat avant impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	1 891 481 484	1 836 843 347	1 610 479 716	1 540 821 553	1 421 340 722
Impôt sur les bénéfices *	92 090 882	98 308 983	133 569 950	188 813 728	157 060 040
Participation / Intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	17 487 639	15 554 209	20 927 960	26 445 594	16 178 466
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	373 765 210	441 626 510	327 081 182	394 474 240	328 230 401
Montant des bénéfices distribués	0	299 980 405	300 125 874	300 184 877	200 123 251
<u>Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	29,23	28,26	23,88	24,65	26,69
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	6,13	7,24	5,36	7,33	7,02
Dividende attribué à chaque action	0,00	4,92	5,58	6,42	4,28
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6 829	6 624	6 312	5 828	5 501
Montant de la masse salariale	381 673 901	363 515 768	335 381 416	304 422 667	283 621 369
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	205 251 869	190 704 269	179 348 699	162 630 917	151 501 455

* Déduction faite des crédits d'impôts (recherche, apprentissage, ...)